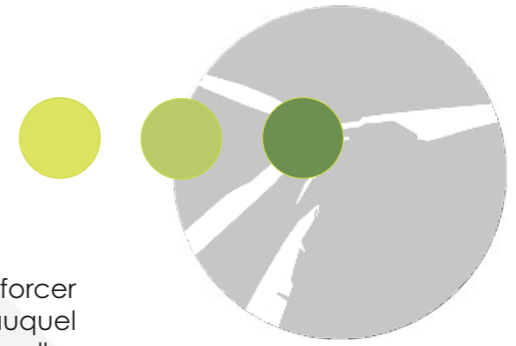


PM 10 - Depuis la D58 en sortie ouest de Pleine-Selve



NIVEAU D'IMPACTS CUMULÉS AVEC LE CONTEXTE ÉOLIEN EXISTANT : MODÉRÉ.

Depuis ce point de vue, le projet et les parcs de Champ a Gelaine, du Mont Hussard et son extension viennent renforcer la présence éolienne. La présence continue d'éoliennes en arrière-plan amène un phénomène de densification auquel le projet participe. Toutefois, la présence de filtres arborés sur les abords de Pleine-Selve génère des coupures visuelles dans le panorama permettant d'atténuer le phénomène.

NIVEAU D'IMPACTS CUMULÉS AVEC LES PROJETS EN INSTRUCTION : MODÉRÉ.

Depuis ce point de vue, les autres projets en cours d'instruction qui s'inscrivent dans des angles visuels déjà occupés renforcent ce phénomène de densification d'un point de vue quantitatif en arrière-plan du projet Stes-Yolaine et Benoîte.

ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 227° RECADRÉ À 200°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 2.1 KM (E4)



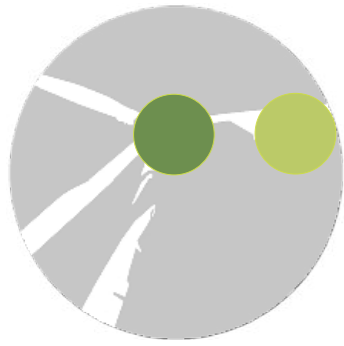
ÉTAT INITIAL 200°



ÉTAT PROJETÉ 200° AVEC LE PROJET STES-YOLAINE ET BENOÎTE EN COULEUR



ÉTAT PROJETÉ 200° AVEC LE PROJET STES-YOLAINE ET BENOÎTE EN COULEUR ET AVEC LES AUTRES PROJETS EN INSTRUCTION



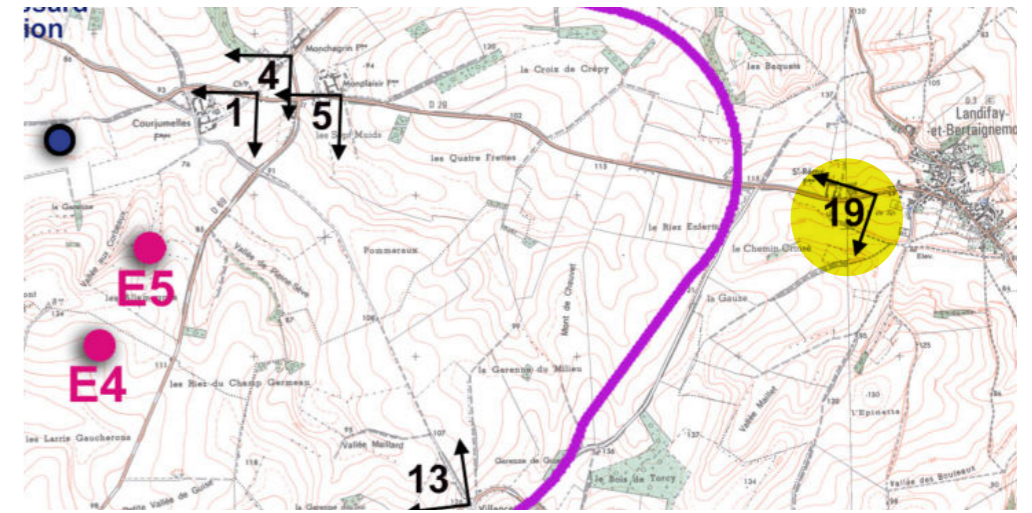
PM 19 - D29 en sortie ouest de Landifay-et-Bertaignemont

NIVEAU D'IMPACTS CUMULÉS AVEC LE CONTEXTE ÉOLIEN EXISTANT : FAIBLE.

Depuis ce point de vue, la perception partielle du projet et la distance avec le contexte éolien existant en arrière-plan génère peu d'impacts cumulés.

NIVEAU D'IMPACTS CUMULÉS AVEC LES PROJETS EN INSTRUCTION : FAIBLE.

Depuis ce point de vue, un autre projet en cours d'instruction est visible dans le panorama. Encore une fois la perception partielle du projet Stes-Yolaine et Benoîte interagi peu avec le projet d'extension de Vieille Carrière et pas du tout avec le projet de Bertaignemont.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 246° RECADRÉ À 200°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 4.44 KM (E5)



ÉTAT INITIAL 200°

parc Mont Benhaut



ÉTAT PROJETÉ 200° AVEC LE PROJET STES-YOLAINE ET BENOÎTE EN COULEUR

parc Mont Benhaut

parcs de Carrière Martin et Vieille Carrière

projet Stes Yolaine et Benoîte

parcs du Mont Hussard et son extension

parcs de la Mutte, Fontaine du Berger et de Puisieux-Clanlieu



ÉTAT PROJETÉ 200° AVEC LE PROJET STES-YOLAINE ET BENOÎTE EN COULEUR ET AVEC LES AUTRES PROJETS EN INSTRUCTION

parc Mont Benhaut

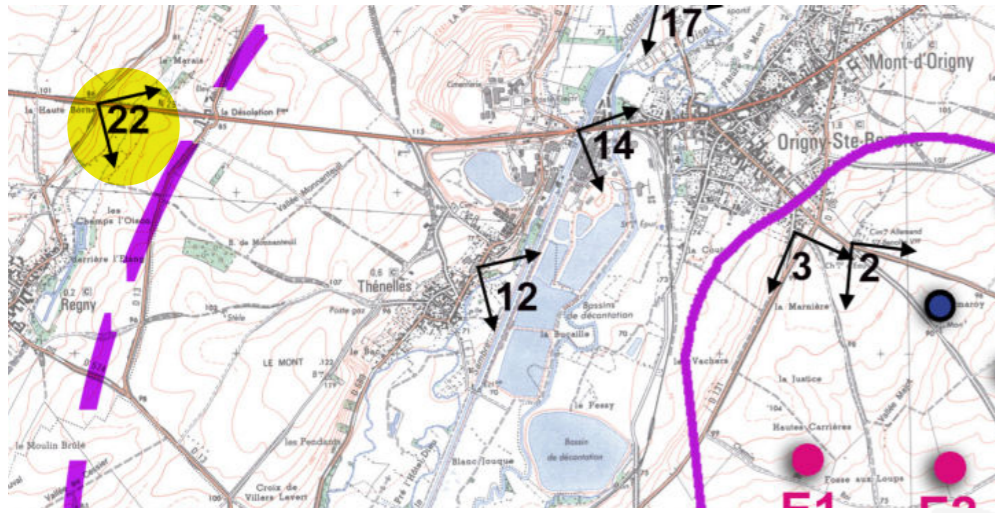
parcs Carrière Martin et Vieille Carrière et projet de Ribemont

projet Stes Yolaine et Benoîte

parc du Mont Hussard et son extension

parcs de la Mutte, Fontaine du Berger et de Puisieux-Clanlieu

projet Bertaignemont



PM 22 - D1029 au nord de St-Quentinois



NIVEAU D'IMPACTS CUMULÉS AVEC LE CONTEXTE ÉOLIEN EXISTANT : FAIBLE.

Depuis ce point de vue, la perception partielle du projet et la présence de nombreux écrans arborés maintiennent des respirations entre le projet et le parc existant au premier plan.

NIVEAU D'IMPACTS CUMULÉS AVEC LES PROJETS EN INSTRUCTION : NUL.

Depuis ce point de vue, les projets en cours d'instruction au sud et à l'est du projet Stes-Yolaine et Benoîte ne sont pas visibles par conséquent il n'y a pas d'interaction possible avec ce dernier.

ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 136°

DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 4.88 KM (E1)





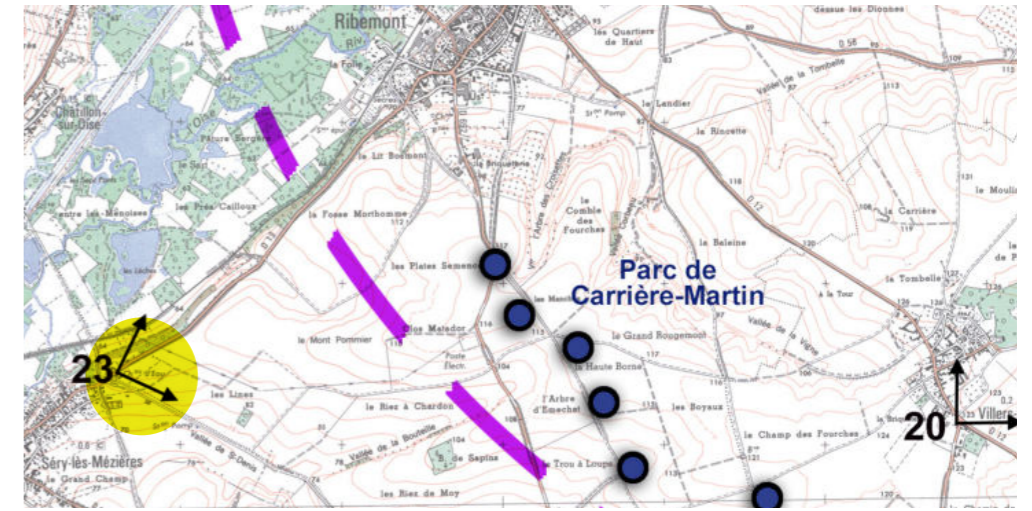
PM 23 - D13 en sortie nord-est de Séry-lès-Mézières

NIVEAU D'IMPACTS CUMULÉS AVEC LE CONTEXTE ÉOLIEN EXISTANT : FAIBLE VOIRE NUL.

Depuis ce point de vue, la perception très partielle du projet en arrière des arbres interagi peu avec le contexte éolien existant.

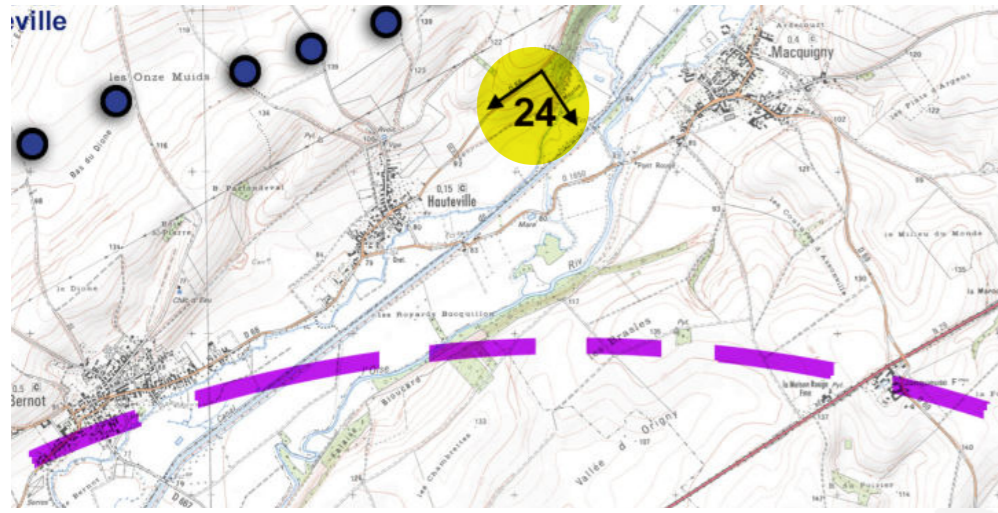
NIVEAU D'IMPACTS CUMULÉS AVEC LES PROJETS EN INSTRUCTION : FAIBLE À NUL.

Depuis ce point de vue, plusieurs projets en instruction s'inscrivent dans le contexte éolien visible à l'est et au sud du projet Stes-Yolaine et Benoîte. Au regard de la faible perception de ce dernier, les interactions avec les autres projets sont quasiment inexistantes.



ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 175°
DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 6.88 KM (E1)





PM 24 - Macquigny ouest depuis la D66 entre Noyales et Hauteville



NIVEAU D'IMPACTS CUMULÉS AVEC LE CONTEXTE ÉOLIEN EXISTANT : FAIBLE.

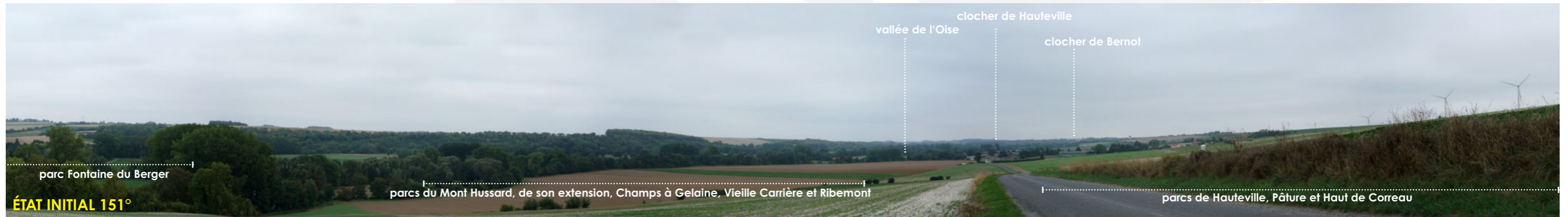
Depuis ce point de vue, la perception partielle du projet en arrière-plan d'un contexte éolien déjà dense limite son identification.

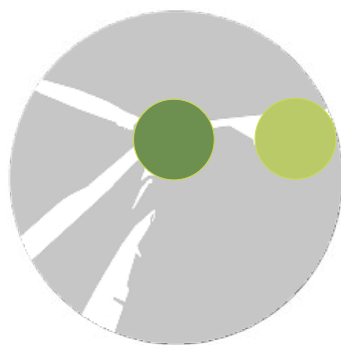
NIVEAU D'IMPACTS CUMULÉS AVEC LES PROJETS EN INSTRUCTION : NÉGLIGEABLE.

Depuis ce point de vue, les projets en cours d'instruction à l'ouest et à l'est du projet Stes-Yolaine et Benoîte sont trop distants ou peu visibles pour qu'il y ait des interactions notables avec ce dernier.

ANGLE DE PRISE DE VUE INITIAL : 151°

DISTANCE DE L'ÉOLIENNE DU PROJET LA PLUS PROCHE : 7.51 KM (E2)





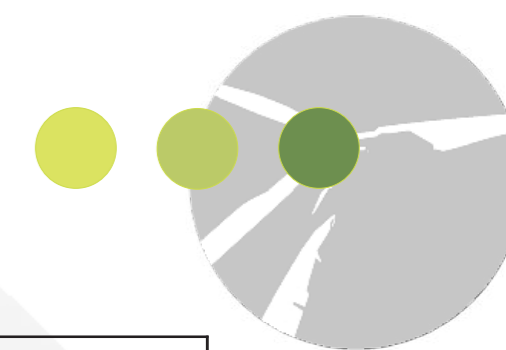
Synthèse des impacts du projet / Sites et Paysages

Pour l'ensemble des tableaux qui suivent, le niveau d'impact est déterminé comme suit :

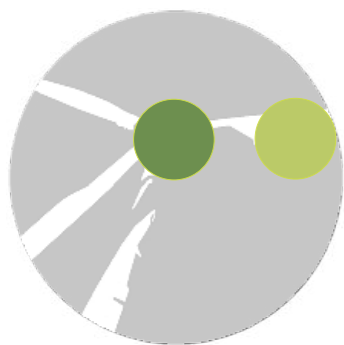
- L'impact est considéré comme nul lorsque le projet n'est pas visible. Toutefois si des perceptions partielles sont possibles en vues hivernales ou en vision dynamique (à proximité du point de vue), l'impact peut être qualifié de négligeable. C'est à dire que la distance cumulée à la très faible perception rend l'impact peut significatif notamment si un contexte éolien pré-existe dans le panorama.
- L'impact est considéré comme faible quand le projet est partiellement visible (pale ou bout de pale) en perception proche (5/7km) ou avec le rotor visible en perception éloignée (au-delà de 7 à 10 km). Par contre, si des covisibilités notables opèrent avec des éléments de patrimoine ou de paysage majeurs ou si des phénomènes de saturation visuelle par l'éolien sont constatées, l'impact peut être de faible à modéré.
- L'impact est considéré comme modéré quand le projet est visible dans un rayon de 5/7 km jusqu'au rotor, qu'il génère un paysage éolien jusqu'alors peu investi, qu'il présente des covisibilités directes ou indirectes avec des éléments de patrimoine ou de paysage d'intérêt mais sans toutefois générer d'effet de surplomb ou d'écrasement préjudiciable. Par contre, si des phénomènes de saturation visuelle par l'éolien sont constatés, l'impact peut être de modéré à fort.
- L'impact est considéré comme fort quand la perception du projet est prégnante et/ou préjudiciable (rotor visible) au regard d'un élément de patrimoine (covisibilité directe avec effet de surplomb ou d'écrasement), au regard des micro-paysages proches (rapport d'échelle défavorable avec effet d'écrasement par l'éolien) ou au regard de l'habitat en prise directe si les vues sont largement ouvertes sur le projet et dans un contexte exempt d'éolien avant projet. Dans le cadre d'un contexte éolien pré-existant autour du projet, l'impact fort ne s'applique que dans le périmètre proche du projet à savoir 5/7km maximum. Au-delà, la taille de l'éolienne est réduite, donc moins prégnante. Le projet se cumule alors à d'autres parcs existants pouvant générer des phénomènes de saturation visuelle avérés.

Biens inscrits au patrimoine mondial / Unesco											
n°	Thématiques	Commune(s) / noms du site	Distance à la zone de projet	Description de l'environnement du site	Niveau de reconnaissance du site	Présence d'éoliennes existantes ou autorisées en interface du site et de la zone de projet	Cumul avec d'autres types de protection	Niveau de sensibilité du site au regard de sa perception (vue depuis le site et vers le site)	Niveau de sensibilité du site au regard de sa distance au projet et à la présence de filtres visuels en interface de celui-ci et de la zone de projet	Photomontages réalisés depuis le site ou à proximité	Niveau d'impact du projet au regard de la ZIV et des photomontages
1	Chemins de St-Jacques de Compostelle	Chemins Estelle de St-Quentin à Paris	15 km au plus proche	la liaison Compiègne>St-Quentin concernée par l'aire d'étude passe en frange est de l'aire d'étude intermédiaire. Elle suit majoritairement le GR655 qui passe de vallées à plateaux. De part et d'autre de la vallée de la Somme les perceptions visuelles sont plus ouvertes et peuvent se tourner vers la zone de projet.	régional	oui (Parcs des Terres Noires, de Grugies, de Mézières-Sissy et du St-Quentinois)	oui (paysages remarquables, belvédères emblématiques)				
2.1	Projet de classement des sites funéraires et mémoriels de la Première Guerre Mondiale Front Ouest	Lemé (02)	12,5 km	Concerne le cimetière franco-allemand de Le Sourd. Le site est isolé des zones d'habitat et est en partie orienté vers la zone de projet.	régional	oui (Parcs de l'Arc de Thiérache, de Puisieux-Clanlieu, Champs à Gelaine, du Mont Hussard et de son extension)	non			PM40	
2.2		St-Quentin (02)	17 km	Concerne le cimetière allemand et monument franco-allemand qui se trouve sur la frange ouest du pôle urbain. Les perspectives sont majoritairement tournées vers l'ouest et le sud-ouest donc à l'opposé de la zone de projet.	régional	oui (Parcs du ST-Quentinois, Champs à Gelaine, du Mont Hussard et de son extension)	oui (paysages remarquables, belvédères emblématiques)			PM39	
2.3		Veslud (02)	34km	concerne le cimetière allemand au sud de la commune. Il se trouve en zone de visibilité d'après la ZIV mais la commune est inscrite au cœur d'un ensemble boisé limitant les vues à son environnement proche.	régional	oui (Parcs de la Vieille Carrière et du Mont Benhaut)	oui (sites classés inscrits, belvédères emblématiques)				
2.4		Cuts (60)	44 km	Concerne la nécropole nationale et le monument en l'honneur des combattants Somaliens morts pour la France. Le site se trouve en zone de visibilité d'après la ZIV, toutefois, la distance à la zone de projet et la présence de boisements en avant-plan du secteur de projet limitent fortement la perception et l'identification du projet.	régional	oui (Parcs de Ville d'Oyses et de Carrière-Martin)	oui (belvédères emblématiques)				

Synthèse des impacts du projet / Sites et paysages



Sites classés et inscrits											
n°	Thématiques	Commune(s) / noms du site	Distance à la zone de projet	Description de l'environnement du site	Niveau de reconnaissance du site	Présence d'éoliennes existantes ou autorisées en interface du site et de la zone de projet	Cumul avec d'autres types de protection	Niveau de sensibilité du site au regard de sa perception (vue depuis le site et vers le site)	Niveau de sensibilité du site au regard de sa distance au projet et à la présence de filtres visuels en interface de celui-ci et de la zone de projet	Photomontages réalisés depuis le site ou à proximité	Niveau d'impact du projet au regard de la ZIV et des photomontages
Sites classés											
3	Bohain-en-Vermandois (02)	Le Chêne Brûlé	19 km	La souche restante est implantée au nord de la commune et protégée par un écran arboré.	Local	oui (Parcs de Noyades, du Haut de Correau, de la Pâturage, du Mont Hussard et de son extension)	oui (paysages remarquables)				
4	Le Nouvion-en-Thiérache (02)	Trois chênes	27 km	Ils sont blottis au cœur de la forêt de Nouvion.	Local	oui (Parcs de Basse Thiérache Sud, de la Mutte, de Puisieux-Clanlieu, du Mont Hussard et de son extension)	oui (paysages remarquables)				
5	Laon (02)	Les bois, promenades et squares environnant la ville de Laon	26 km	Ils sont inscrits au cœur de l'urbain. Toutefois, certaines parties des éléments se trouvent en hauteur dominant la ville (effet de belvédère potentiellement tourné vers la zone de projet). A noter que la distance au projet et le contexte éolien pré-existant atténuent fortement les risques d'interactions.	Local	oui (Parcs de la Vieille Carrière et du Mont Benhaut)	oui (paysages remarquables)				
6	Molinchart (02)	Amas de roches dénommé la Hotte Gargantua	26,5 km	Blotti dans un écran arboré au sud du bourg. La ZIV montre que le site est en zone de non visibilité.	Local	oui (Parcs de la Vieille Carrière et du Mont Benhaut)	oui (paysages remarquables, belvédères emblématiques)				
7	Caulaincourt (02)	Parc du château	27 km	Inscrit en fond de vallée et dans un écran arboré. Le parc offre une perspective visuelle sur l'Omignon et vers la zone de projet. Toutefois, la ZIV montre que le site est en zone de non visibilité.	Local	oui (Parcs de St-Quentinois, Champs à Gelaine, du Mont Hussard et de son extension)	oui (paysages remarquables)				
Sites inscrits											
8	Fonsommes (02)	Source de la Somme	12 km	A l'écart au nord du bourg et accolée à la ferme Fervaques. Le site se trouve en zone de non visibilité d'après la ZIV.	Local	oui (Parcs de Hauteville, du Haut de Correau, de la Pâturage, du Mont Hussard et de son extension)	oui (paysages remarquables)			PM37	
9	Bourguignon-sous-Montbavin / Royaucourt-et-Chailvet (02)	Villages et abords	31 km	Les 2 sites sont inscrits dans un ensemble de massifs forestiers et en zone basse par rapport à la zone de projet. De plus la ZIV indique que le site est en zone de non visibilité.	Local	oui (Parcs de la Vieille Carrière et du Mont Benhaut)	oui (belvédères emblématiques)				
10	Vaucelles (59)	Abbaye et abords	32,4 km	La partie sud du site est marquée par un massif forestier et la majeure partie des perspectives aux abords de l'abbaye est tournée vers le nord et l'ouest donc à l'opposé de la zone de projet. De plus, la ZIV montre que le site est en zone de non visibilité.	Local	oui (Parcs de Noyales, du Haut de Correau, de la Pâturage, Champs à Gelaine, du Mont Hussard et de son extension)	oui (église classée aux MH)				
11	Etoeungt (59)	Le Parcq	39 km	Le site se trouve au cœur du bocage de Thiérache et la forêt de Nouvion constitue un écran visuel limitant les vues vers la zone de projet. De plus, la ZIV indique que le site est en zone de non visibilité.	Local	oui (Parcs de Basse Thiérache Sud, de la Mutte, de Puisieux-Clanlieu, Champs à Gelaine, du Mont Hussard et de son extension)	oui (église classée aux MH)				
Opportunités et projets de classement											
12	Coucy-le-Château-Auffrique (02)	village ?	35,5 km	La commune se trouve au cœur d'ensembles forestiers et en zone de non visibilité d'après la ZIV.	Local	oui (Parcs de Ville d'Oyses et de Carrière-Martin)	oui (paysages remarquables)				



Synthèse des impacts du projet / Sites et Paysages

Paysages emblématiques et remarquables

n°	Thématiques	Commune(s) / noms du site	Distance à la zone de projet	Description de l'environnement du site	Niveau de reconnaissance du site	Présence d'éoliennes existantes ou autorisées en interface du site et de la zone de projet	Cumul avec d'autres types de protection	Niveau de sensibilité du site au regard de sa perception (depuis le site et vers le site)	Niveau de sensibilité du site au regard de sa distance au projet et à la présence de filtres visuels en interface de celui-ci et de la zone de projet	Photomontages réalisés depuis le site ou à proximité	Niveau d'impact du projet au regard de la ZIV et des photomontages
	Aisne	La Vallée de l'Oise moyenne entre Hauteville et La Fère	0 km au plus proche	Le fond de vallée est assez large et peu profond ce qui laisse présager des vues potentielles. Le périmètre de ce paysage d'intérêt comprend les hauts de versants de la vallée jusqu'à la zone de projet.	local	oui (Parcs de Ribemont, du Mont Hussard et de son extension pour les plus proches)	oui (belvédères emblématiques, MH)			PM7, 12, 13, 14, 17, 18, 21, 23, 24 et 41	
15		Vallée de l'Oise entre Guise et St-Michel et vallée du Ton	10 km pour le plus proche	Le secteur le plus proche de ce paysage d'intérêt se trouve dans l'axe de la zone de projet. Toutefois, il se trouve à 10 km ce qui limite le niveau de prégnance potentielle du projet. De plus, la ZIV situe la vallée de l'Oise en zone de non visibilité.	régional	oui (Parcs de la Mutte et de Puisieux-Clanlieu)	oui (églises fortifiées de la Thiérache, MH)			PM33 et 35	
16		Source et vallée de la Somme amont	11 km au plus proche	La vallée de la Somme amont est orientée vers la zone de projet. Toutefois, la ZIV montre que les secteurs les plus proches de ce paysage d'intérêt se trouvent en zone de non visibilité.	local	oui (Parcs de la Pâturage-Haut de Correau, du Mont Hussard et de son extension)	oui (sites inscrits)				
17		Forêt Domaniale d'Andigny	15 km	La forêt en elle-même représente un masque visuel. Toutefois, les franges sud de ce massif boisé sont tournées vers la zone de projet. Sur cette frange, la ZIV montre des perceptions ponctuelles.	local	oui (Parcs de Noyales, de Hauteville, Champs à Gelaine, du Mont Hussard et de son extension)	non				
18		Vallée de la Serre	19km	Cette petite vallée est orientée vers la zone de projet pouvant laisser présager des vues potentielles. Toutefois, la ZIV la positionne en zone de non visibilité à laquelle s'ajoute la distance à la zone de projet.	local	oui (Parcs des Quatre Bornes et des Ronchères)	non				
19		Massifs de St-Gobain et collines du Noyonnais	19 km au plus proche	Paysage jouant entre ouverture et fermeture laissant présager des perceptions potentielles. La ZIV montre des zones de visibilité ponctuelles sur les zones ouvertes des collines du Noyonnais qui se trouvent à plus de 20 km de la zone de projet.	local	oui (Parcs de Ville d'Oyses, de la Vieille Carrière et de Carrière-Martin)	oui (belvédères emblématiques)				
20		Forêts du Nouvion et de la Queue de Boue	21 km	La forêt en elle-même représente un masque visuel. Toutefois la ZIV montre des zones de perceptions sur les franges sud du site tournées vers la zone de projet. A noter que le bocage identitaire de la Thiérache où se trouve ce paysage d'intérêt offre une succession de filtres visuels auxquels s'ajoute la distance à la zone de projet.	local	oui (Parcs de Basse Thiérache Sud, de la Mutte, de Puisieux-Clanlieu, Champs à Gelaine, du Mont Hussard et de son extension)	oui (églises fortifiées de la Thiérache, MH)				
21		Vallée de l'Omignon	21 km	La tête de cette vallée se trouve en arrière-plan de la ville de St-Quentin qui joue un rôle de filtre visuel en amont de la zone de projet. De plus, la ZIV montre que le secteur est majoritairement en zone de non visibilité.	local	oui (Parcs de Omissy, St-Quentin nord, du St-Quentinois, Champs à Gelaine, du Mont Hussard et de son extension)	oui (sites classés)				
22		Forêt de Samoussy et Marais de Liesse-Notre-Dame	21 km	Le secteur se trouve en zone basse et sa distance au projet limite toute interaction notable avec celui-ci. La ZIV montre que le site est majoritairement en zone de non visibilité.	local	oui (Parcs du Mont Benhaut et de la Vieille Carrière)	oui (belvédères emblématiques)				

Synthèse des impacts du projet / Sites et paysages



Paysages emblématiques et remarquables (suite)

n°	Commune	Commune(s) / noms du site	Distance à la zone d'étude	Description du site	Niveau de reconnaissance du site	Présence d'éoliennes existantes ou autorisées en interface du site et de la zone de projet	Cumul avec d'autres types de protection	Niveau de sensibilité du site au regard de sa perception (depuis le site et vers le site)	Niveau de sensibilité du site au regard de sa distance au projet et à la présence de filtres visuels en interface de celui-ci et de la zone de projet	Photomontages réalisés depuis le site ou à proximité	Niveau d'impact du projet au regard de la ZIV et des photomontages
23	Belvédères / édifices émergents	Eglises fortifiées de la Thiérache I	5 km au plus proche	Secteur qui s'étend de Hauteville (au plus proche de la zone de projet) jusque Vimy (au sud de La Capelle). La ZIV montre des zones de perceptions ponctuelles depuis les hauts de versants de la vallée de l'Oise et notamment sur les secteurs les plus proches de la zone de projet.	local	oui (Parcs de la Mutte et de Puisieux-Clanlieu)	oui (paysages remarquables)			PM24 et 35	
24		Eglises fortifiées de la Thiérache II	14 km au plus proche	Secteur qui s'étend de Marfontaine (au plus proche de la zone de projet) jusque Rozoy-sur-Serre. La ZIV montre des zones de perceptions ponctuelles. Toutefois, la distance au projet devrait atténuer le niveau de prégnance du projet.	local	oui (Parcs de Vilpion, de Ronchères, de la Mutte et de Puisieux-Clanlieu)	oui (paysages remarquables)			PM46	
25		St-Quentin	16 km	Concerne la cathédrale. Le périmètre d'interdiction est restreint aux premiers plateaux autour de la ville et il n'y a pas de zone de vigilance préconisée. Il n'est pas exclu que des vues s'opèrent vers le projet depuis les hauteurs de l'édifice et les plateaux alentours.	local	oui (Parcs du St-Quentinois, Champs à Gelaine, du Mont Hussard et de son extension)	oui (ville d'art et d'histoire, Unesco, paysages remarquables)			PM43	
26		Laon	25 km	Concerne le panorama depuis les remparts de la ville d'où les vues portent loin. La zone de projet s'inscrit dans la zone de vigilance du belvédère malgré sa distance de 25 km.	régional	oui (Parcs de la Vieille Carrière et du Mont Benhaut)	oui (sites classés, MH)				
Autres éléments d'intérêt											
27	St-Quentin	ville d'art et d'histoire	16 km	Concerne le centre-ville. La distance à la zone de projet et les nombreux filtres visuels présents en interface laissent présager peu d'interactions potentielles avec le projet.	régional	oui (Parcs du St-Quentinois, Champs à Gelaine, du Mont Hussard et de son extension)	oui (Unesco, paysages remarquables, belvédères emblématiques)			PM39	

EN CE QUI CONCERNE LES CIMETIÈRES MILITAIRES POUVANT ÊTRE ASSOCIÉS À DES PARCOURS DU SOUVENIR :

Sur les sites de mémoire identifiés en plus de ceux de Lemé et St-Quentin repris dans le tableau ci-dessus :

- la Nécropole Nationale de Flavigny-le-Petit : IMPACT NUL (PM 31)
- le cimetière allemand d'Origny-Sainte-Benoîte : IMPACT MODÉRÉ (PM 2)

Synthèse des impacts du projet / MH et patrimoine local

n°	Commune	Patrimoine	Niveau de protection aux MH	Distance au parc	Description du site	Rayonnement / Reconnaissance	Présence d'éoliennes en interface du site et de la zone de projet ou dans la direction du projet	Cumuls avec d'autres protections	Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa perception (depuis l'édifice et vers l'édifice)	Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa distance au projet et à la présence de filtres visuels en interface de celui-ci et des zones de projet	Photomontages réalisés depuis l'édifice ou à proximité	Niveau d'impact du projet au regard de la ZIV et des photomontages	
Dans un rayon de 5km des zones de projet													
1	Pleine-Selve	église	classée	0,9 km	Située en cœur de bourg et de faible hauteur, elle est très peu visible depuis le paysage environnant la commune.	local	non	oui (zone de vigilance belvédères emblématique)			PM8, 9 et 10		
2	Parpeville	Château	inscrit	1 km	Positionné sur les hauteurs du bourg mais protégé par un écran arboré et par l'environnement bâti du cœur de bourg. Toutefois des covisibilités indirectes sont possibles depuis le parvis de l'église qui se trouve sur une butte.	local	non	oui (paysages remarquables, belvédères emblématiques)			PM15 et 16		
3	Lucy	Moulin	inscrit	2,2 km	Protégé par un écran arboré et dans le fond de la vallée de l'Oise. Toutefois, le chemin d'accès est orienté vers la zone de projet quand on quitte le site.	local	oui (Parcs du Champs à Gelaine, du Mont Hussard et de son extension)	oui (paysages remarquables)			PM11		
4	Ribemont	Ancienne abbaye St-Nicolas-e=des-Prés	inscrite	3,3 km	En fond de vallée et protégée par un écran arboré.	local		oui (paysages remarquables)				PM18	
5		Maison natale de Condorcet	inscrite	3,4 km	Au cœur du centre-bourg et les vues depuis le site se limitent à son environnement immédiat.	local		oui (paysages remarquables)					
6		Eglise	classée	3,4 km	Au cœur du centre-bourg et les vues depuis le site se limitent à son environnement immédiat.	local		oui (paysages remarquables)					
7	Sissy	Chapelle des Dormants	classée	5 km	Positionnée dans le bourg et non visible depuis les paysages environnants (présence d'une ceinture arborée autour de la commune).	local		oui (paysages remarquables)				PM21	
Dans un rayon de 5 à 10 km des zones de projet													
8	Macquigny	église fortifiée	classée	6,6 km	Implantée en cœur de bourg qui lui-même est implanté au pied du versant est de la vallée de l'Oise (versant non tourné vers la zone de projet).	régional	oui (Parcs du Champs à Gelaine, du Mont Hussard et de son extension)	oui (paysages remarquables)			PM24		
9	Marcy	pigeonnier	inscrit	8 km	Positionné au sud du bourg et protégé par un écran arboré.	local	oui (Parcs de la Pâture, du Haut de Correau, de Champs à Gelaine, du Mont Hussard et de son extension)	non			PM25		
10	Puisieux et Clanlieu	ancien château	inscrit	8,5 km	Positionné en centre-bourg et protégé par un arc arboré qui marque les franges est de la commune tournées vers la zone de projet.	local	oui (Parcs de la Mutte, de Puisieux-Clanlieu, du Mont Hussard et de son extension)	non					
11	Audigny	Château de l'Etang	inscrit	8,6 km	Le site est en partie ceinturé d'un écran arboré et de corps de ferme. Toutefois, une fenêtre visuelle s'ouvre en direction de la zone de projet.	local		non				PM32	
12	Nouvion-et-Catillon	Ancienne chapelle des Templiers	classée	8,8 km	Protégée par un écran arboré et peu de visibilité sur l'édifice depuis les routes proches.	local	oui (parc de Vieille Carrière)	oui (zone de vigilance belvédères emblématique)			PM31		
13	Bois-lès-Pargny	Menhir dit le Verziu de Gargantua	classé	9,1 km	L'édifice est protégé par un boisement qui empêche toute interaction à proximité immédiate. Toutefois, depuis les chemins environnants le menhir est visible et des interactions avec le projet sont possibles.	local	oui (parcs du Mont Benhaut et de Vieille Carrière)	oui (belvédères emblématiques)			PM34		
14	Séry-lès-Mézières	moulin de Senercy	inscrit	9,3 km	Positionné en fond de vallée et protégé par un écran arboré.	local	oui (parc de Carrière-Martin)	oui (paysages remarquables)					
15	Guise	ancien château fort	classé	de 9,2 à 15 km	Positionné sur les hauteurs sud de la ville, il est en partie protégé par un écran arboré. Les perspectives dégagées s'ouvrent sur la ville donc à l'opposé de la zone de projet.	local	oui (Parcs de la Mutte, de Puisieux-Clanlieu, Champs à Gelaine, du Mont Hussard et de son extension)	oui (paysages remarquables)					
		église + maison	inscrites		Inscrite dans un contexte urbain avec des rues étroites et dans la ville basse. Aucune perspective visuelle vers les paysages extérieurs.	local							
		Hôtel Warnet	inscrit		En cœur de ville basse donc protégé par le bâti et le versant sud de l'Oise.	local							
		Famillistère	classé et inscrit		Positionné sur une place haute de la ville et son parvis est tourné vers la zone de projet. L'urbanisation proche joue un rôle de filtre. Toutefois, il n'est pas exclu qu'il y ait des vues depuis les étages du bâtiment.	régional						PM33	
16	Bois-lès-Pargny	Ancien château (donjon)	classé	10 km	Situé en frange nord de la commune dans un un contexte d'habitat lâche. La sortie nord du bourg s'ouvre vers la zone de projet.	local	oui (parcs du Mont Benhaut et de Vieille Carrière)	oui (belvédères emblématiques)					

Synthèse des impacts du projet / MH et patrimoine local



n°	Commune	Patrimoine	Niveau de protection aux MH	Distance au parc	Description du site	Rayonnement / Reconnaissance	Présence d'éoliennes en interface du site et de la zone de projet ou dans la direction du projet	Cumuls avec d'autres protections	Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa perception (depuis l'édifice et vers l'édifice)	Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa distance au projet et à la présence de filtres visuels en interface de celui-ci et des zones de projet	Photomontages réalisés depuis l'édifice ou à proximité	Niveau d'impact du projet au regard de la ZIV et des photomontages
Dans un rayon de 10 à 15 km des zones de projet												
17	Flavigny-le-Grand-Beaurain	Eglise fortifiée	inscrite	10,1 km	A l'écart du bourg et sur une position haute. Il n'est donc pas exclu que des interactions s'opèrent avec le projet.	régional	oui (Parcs de ka Mutte, de Puisieux-Clanlieu, Champs à Gelaine, du Mont Hussard et de son extension)	oui (paysages remarquables)			PM35	
18	Vadencourt	Ancienne abbaye de Bohéries	classée	10,6 km	En fond de vallée et protégée par un écran arboré.	local	oui (Parcs de ka Mutte, de Puisieux-Clanlieu, Champs à Gelaine, du Mont Hussard et de son extension)	oui (paysages remarquables)				
19		maisons de Nicolas Grain	inscrites	11,8 km	En cœur de bourg et en fond de vallée. De plus la rue où se trouve la maison n'est pas orientée sur la zone de projet.	local						
20	Aisonville-et-Bernoville	château de Bernoville	inscrit	11,2 km	Protégé par un écran arboré mais des vues ponctuelles sur l'édifice sont constatées. Toutefois, ces vues ne sont pas orientées vers la zone de projet.	local	oui (Parcs de ka Mutte, de Puisieux-Clanlieu, Champs à Gelaine, du Mont Hussard et de son extension)	non				
21	Nouvion-et-Catillon	église	classée	11,1 km	Inscrite dans le bourg et le clocher n'est pas identifiable depuis les voies environnantes qui sont tournées vers la zone de projet.	local	oui (parc de Vieille Carrière)	non				
22	Nouvion-Le-Comte	Eglise	classée	12 km	Inscrite dans le bourg mais le clocher est identifiable depuis les voies environnantes. Toutefois, ces voies ne sont pas toutes tournées vers la zone de projet.	local	oui (parc de Vieille Carrière)	non			PM38	
23	Crécy-sur-Serre	Ancien beffroi dit Tour de Crécy	classée	12,5 km	En ville mais le clocher du beffroi est potentiellement identifiable depuis les paysages environnants. A noter que Crécy se trouve en fond de vallée et donc protégée par le versant nord de la Serre en partie boisée.	local	oui (parcs du Mont Benhaut et de Vieille Carrière)	oui (paysages remarquables, belvédères emblématiques)			PM42	
		hôtel de ville + maison de 17ème	inscrites			local						
24	Grand-Verly	église St-Pierre	inscrite	13 km	Positionnée en fond de vallée et protégée par un écran arboré.	local	oui (Parcs de la Mutte, de Puisieux-Clanlieu, Champs à Gelaine, du Mont Hussard et de son extension)	oui (paysages remarquables)				
25	Marcy-sous-Marle	Eglise	inscrite	14,5 km	Positionnée en fond de vallée et protégée par le versant nord de la Serre.	local	oui (parcs du Mont Benhaut et de Vieille Carrière)	non				
26	Marfontaine	château	inscrit	14,5 km	Positionnée en fond de vallée et protégée par un massif arboré et les versants du Vilpion.	local	oui (parc de Ronchères)	non				
27	Malzy	église	inscrite	15 km	Positionnée en fond de vallée et protégée par les filtres arborés successifs présents dans l'épaisseur de la vallée.	local	oui (Parcs de ka Mutte, de Puisieux-Clanlieu, Champs à Gelaine, du Mont Hussard et de son extension)	non				
Dans un rayon de 15 à 20 km des zones de projet												
27	St-Quentin	Gare / hôtel / chapelle de la Charité / puits / théâtre municipal / Usine Sidoux / château de la Pilule / monument cimetière militaire allemand	inscrites	entre 15 et 18 km	Tous les édifices sont inscrits au cœur de la ville et montrent peu voire pas du tout de perspectives lointaines tournées vers la zone de projet. Le site concerné par le projet classement Unesco des sites funéraires se trouve sur la frange ouest de la ville donc à l'opposé de la zone de projet et son environnement présente des filtres visuels notables.	régional	oui (parcs dsu St-Quentinois, Champs à Gelaine, du Mont Hussard et de son extension)	oui (belvédères emblématiques, projet Unesco, Ville d'Art et d'Histoire)				
		hôtel de ville / hôtel / ancienne collégiale St-Quentin	classés									
28											PM43	
29	Chalandry	ancien château	inscrit	15,2 km	En fond de vallée et en partie protégé par un écran arboré. A cela s'ajoute la distance au projet qui limite fortement la prégnance de celui-ci.	local	oui (parcs du Mont Benhaut et de Vieille Carrière)	oui (belvédères emblématiques)				
30	Marle	Maison des Frères Ignorantins	classée	15,5 km	En fond de vallée et en partie protégé par des filtres arborés successifs auxquels s'ajoute la distance au projet qui limite fortement la prégnance de celui-ci.	local	oui (parcs du Mont Benhaut et de Vieille Carrière)	non			PM45	
		Eglise Notre-Dame	classée									
		Ancien relais des Postes	inscrit									
31	Fresnoy-le-Grand	usine textile la Filandière	inscrite	15,5 km	Située au nord de la commune donc protégée par les fronts bâtis du bourg auxquels s'ajoute la distance au projet limitant fortement la prégnance de ce dernier.	local	oui (parcs de Hauteville, Champs à Gelaine, du Mont Hussard et de son extension)	non				
32	Essigny-le-Grand	Ferme	inscrite	16,5 km	La ferme se trouve en frange ouest de la commune donc à l'opposé de la zone de projet. De plus elle est entourée d'une ceinture arborée permettant de filtrer les vues.	local	oui (parcs des Terres Noires, de Grugies, de Mézières-Sissy, et de Carrière-Martin)	non				
33	Rogny	Eglise St-Event	inscrite	17,5 km	Le bourg est implanté dans le fond de la vallée du Vilpion. Toutefois, le clocher émerge de la silhouette du bourg. A noter que les vues lointaines sont peu profondes du fait d'ondulations du relief qui arrêtent les vues.	local	oui (parcs des Quatre Bornes et de Ronchères)	non				
34	Saint-Pierre-lès-Franqueville	église	inscrite	18 km	Le bourg est implanté dans une petite contre-vallée du Vilpion et en arrière-plan de la forêt de Marfontaine.	local	oui (parc de Ronchères)	oui (paysages remarquables)				

Synthèse des impacts du projet / MH et patrimoine local

n°	Commune	Patrimoine	Niveau de protection aux MH	Distance au parc	Description du site	Rayonnement / Reconnaissance	Présence d'éoliennes en interface du site et de la zone de projet ou dans la direction du projet	Cumuls avec d'autres protections	Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa perception (depuis l'édifice et vers l'édifice)	Niveau de sensibilité de l'édifice au regard de sa distance au projet et à la présence de filtres visuels en interface de celui-ci et des zones de projet	Photomontages réalisés depuis l'édifice ou à proximité	Niveau d'impact du projet au regard de la ZIV et des photomontages
Dans un rayon de 15 à 20 km des zones de projet (suite)												
35	Lavaqueresse	église	inscrite	18 km	Le village est implanté sur le versant sud de la vallée du Vilpion donc non tourné vers la zone de projet.	local	oui (Parcs de Basse Thiérache Sud, de la Mutte, de Puisieux-Clanlieu, Champs à Gelaine, du Mont Hussard et de son extension)	oui (belvédères emblématiques)				
36	Marly-Gomont	église	inscrite	18,5 km	Le village est implanté sur le versant sud de la vallée de l'Oise amont donc non tourné vers la zone de projet.	local	oui (Parcs de la Mutte, de Puisieux-Clanlieu, Champs à Gelaine, du Mont Hussard et de son extension)	oui (belvédères emblématiques)				
37	Bohain-en-Vermandois	hôtel de ville	inscrit	18,5 km	Situé en cœur de ville donc protégé et auquel s'ajoute la distance au projet et la présence d'un contexte éolien en avant-plan.	local	oui (Parcs de Hauteville, Noyales, Champs à Gelaine, du Mont Hussard et de son extension)	non				
38	La Fère	Eglise St-Montain + château	classés	19 km	Les paysages autour de La Fère sont marqués par des ensembles arborés issus des massifs de St-Gobain et qui offrent donc une protection visuelle vis-à-vis de la zone de projet.	local	oui (Parcs de Ville d'Oyses, de Séry-Mézières et de Ribemont)	oui (paysages remarquables)				
		Quartier Drouot + immeuble	inscrits									
39	Fourdrain	Prieuré de St-Lambert	inscrit	20 km	Situé au cœur des massifs forestiers de St-Gobain donc protégé.	local	oui (parcs de Vieille Carrière et de Carrière-Martin)	oui (belvédères emblématiques)				
40	Crépy	Ancienne plate-forme d'artillerie dite "la Grosse Bertha"	classée	20 km	Située au cœur des massifs forestiers de St-Gobain donc protégée.	local	oui (parcs de Vieille Carrière et de Carrière-Martin)	oui (belvédères emblématiques)				
41	Barenton-Bugny	église	classée	20 km	En cœur de bourg et le village est marqué au nord par un ensemble de marais permettant d'offrir des filtres visuels auxquels s'ajoute la distance au projet.	local	oui (parcs de Vieille Carrière et de Carrière-Martin)	oui (belvédères emblématiques)				
42	Englancourt	église	classée	20 km	Le village est implanté sur le versant nord de la vallée de l'Oise amont donc tourné vers la zone de projet. Toutefois, les paysages de Thiérache offrent des filtres visuels générés par le bocage auxquels s'ajoute la distance au projet et la présence d'un contexte éolien en avant-plan.	local	oui (Parcs de la Mutte, de Puisieux-Clanlieu, Champs à Gelaine, du Mont Hussard et de son extension)	oui (belvédères emblématiques)				

EN CE QUI CONCERNE LE PATRIMOINE LOCAL NON PROTÉGÉ :

Sur les éléments identifiés dans l'aire d'étude rapprochée présentant des sensibilités potentielles à l'éolien :

Communes	Type d'édifice	Descriptif	Présence d'éoliennes en interface du patrimoine local et du projet	Niveau d'impact	Photomontages réalisés depuis l'élément ou à proximité
Courjumelles	Chapelle	L'édifice se trouve à l'écart le long de la D29.	Oui (parcs du Mont Hussard et de son extension)		PM1
Pleine-Selve	Chapelle Ste-Yolaine	L'édifice se trouve à l'écart sur les franges nord de la commune et un large panorama s'ouvre vers le projet	Non mais les parcs du Mont Hussard, de son extension et de Champs à Gelaine se trouvent en arrière-plan du projet.		PM6
	Croix en sortie ouest	L'édifice se trouve à l'écart du bourg le long de la D58 où une fenêtre s'ouvre vers le projet.			PM10
Origny-Ste-Benoîte	Square de la Vierge	Le site se trouve à proximité du cimetière allemand à l'est d'Origny et s'inscrit dans l'emprise du parc du Mont Hussard.	Oui (parcs du Mont Hussard et de son extension)		PM2
Parpeville	plusieurs croix	Le bourg est en grande partie protégée par du bocage arboré et par la silhouette du bourg de Pleine-Selve.	Non mais les parcs du Mont Hussard, de son extension et de Champs à Gelaine se trouvent en arrière-plan du projet.		

Synthèse des niveaux d'impacts et des phénomènes de densification



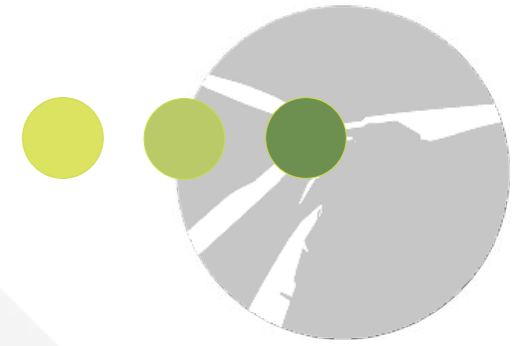
Numéro PM	Commune + autres éléments de localisation	Représentativité du point de vue	Descriptif de l'intérêt du point de vue au regard de la synthèse de l'état initial	niveau d'impact du projet	Phénomènes de densification / saturation constatés	Niveau de participation du projet à ces phénomènes
Dans un rayon de 0 à 5 km autour du projet						
1	Hameau de Courjumelle	habitat proche / patrimoine local	perception depuis ce hameau situé en prise directe avec le projet / phénomènes d'encerclement et interaction avec le patrimoine local sensible		non	
2	Origny-Ste-Benoîte	site de mémoire / patrimoine local	interactions avec le cimetière allemand et le square de la Vierge / effet de cumul avec le parc du Mont Hussard		oui	faible
3		habitat proche / paysages d'intérêt	niveau de perception depuis les franges sud-est de la commune		non	
4	Hameau de Monchagrin	habitat proche	perception depuis ce hameau situé en prise directe avec le projet / phénomènes d'encerclement		non	
5	Hameau de Monplaisir	habitat proche	perception depuis ce hameau situé en prise directe avec le projet / phénomènes d'encerclement		non	
6	Pleine-Selve	habitat proche / patrimoine local / impacts cumulés	perception depuis la chapelle St-Yolaine offrant un panorama sur la zone de projet et le contexte éolien proche		oui	modéré
7	Lucy	habitat proche / paysages d'intérêt	niveau de perception depuis les franges de la vallée de l'Oise au niveau de la RD131 orientée sur la zone de projet		non	
8	Pleine-Selve	habitat proche / patrimoine protégé	perception depuis le centre-bourg aux abords de l'église classée et de la mare communale		non	
9			perception en sortie ouest de Pleine Selve où un panorama s'ouvre sur la zone de projet et le contexte éolien proche		oui	modéré
10			niveau de perception depuis les abords du moulin (MH) positionnés en vallée de l'Oise		non	
11	Lucy	habitat proche/patrimoine protégé / paysages d'intérêt	niveau de perception depuis la traversée du bourg implanté le long du canal de la Sambre à l'Oise		non	
12	Thénelles	habitat proche / paysages d'intérêt	niveau de perception depuis ce hameau se trouvant dans le périmètre immédiat		oui	modéré
13	Villancet	habitat proche	niveau de perception depuis la N29 en entrée ouest d'Origny		non	
14	Origny-Ste-Benoîte	axe majeur / paysages d'intérêt / habitat proche	perception depuis l'entrée principale du château (MH) dans le centre-bourg et depuis le parvis de l'église		non	
15	Parpeville	habitat proche/patrimoine protégé	niveau de perception depuis la D70 en entrée nord-ouest d'Origny orientée vers la zone de projet		non	
16			niveau de perception depuis les abords de l'Abbaye (MH) au cœur de la vallée de l'Oise		non	
17	Origny-Ste-Benoîte	paysages d'intérêt / habitat proche	perception depuis cette commune située en prise directe avec le projet / rapport aux autres parcs proches + projets en instruction		non	
18	Ribemont	habitat proche/patrimoine protégé / paysages d'intérêt	perception depuis cette commune située en prise directe avec le projet		non	
19	Landifay-et Bertaignemont	habitat proche / axe secondaire	niveau de perception depuis les abords de la chapelle des Dormants		non	
20	Villers-le-Sec	habitat proche	niveau de perception depuis cet axe venant de St-Quentin et qui est axé sur la zone de projet		non	
21	Sissy	habitat proche/patrimoine/ paysages remarquables	niveau de perception depuis la sortie nord du bourg et le fond de la vallée de l'Oise orientée vers sur la zone de projet		non	
22	Regny nord	axe majeur / impacts cumulés			non	
23	Séry-lès-Mézières	paysages d'intérêt			non	

Rappel : Le descriptif des différents niveaux d'impacts se trouve page 255.

Synthèse des niveaux d'impacts et des phénomènes de densification

Numéro PM	Commune + autres éléments de localisation	Représentativité du point de vue	Descriptif de l'intérêt du point de vue au regard de la synthèse de l'état initial	niveau d'impact du projet	Phénomènes de densification / saturation constatés	Niveau de participation du projet à ces phénomènes
Dans un rayon de 5 à 10 km autour du projet						
24	Hauteville	paysages d'intérêt/belvédères emblématiques	niveau de perception depuis la D66 comprise dans le belvédère emblématique des paysages des églises fortifiées de la thiérache		oui	faible
25	Marcy sud	axe majeur de traversée du territoire / patrimoine / densification	niveau de perception un peu plus loin que le point de vue 15 mais cette fois-ci au sud-ouest de Marcy au niveau de l'Espérance (49°50'41.0"N 3°23'54.6"E)		non	
26	La Ferté Chevresis	Micro-paysage / impacts cumulés	niveau de perception entrée est et sortie ouest depuis la D12 traversant la petite vallée du Vilpion		non	
27					non	
28	Guise sud-ouest	axes majeurs/ impacts cumulés	niveau de perception en sortant de Guise le long de la N29		oui	faible
29	Hérie-la-Viéville sud-est	axes majeurs/ impacts cumulés	niveau de perception depuis la D946 au sud-est de la commune qui est orientée vers la zone de projet		non	
30	Audigny	sites de mémoire	niveau de perception depuis la nécropole de Flavigny-le-Petit le long de la D946 au sud de Guise		non	
Dans un rayon de 10 à 20 km autour du projet						
31	Nouvion-et-Catillon	patrimoine protégé	niveau de perception depuis les abords de l'ancienne chapelle inscrite aux MH et positionnée sur un léger promontoire à l'écart du bourg (Catillon du Temple)		non	
32	Audigny	patrimoine protégé	niveau de perception depuis les abords du château de l'Etang se trouvant à l'écart du bourg		non	
33	Guise	patrimoine protégé/ pôle urbain proche / belvédère emblématique	niveau de perception depuis le parvis du Familistère tourné vers la zone de projet		non	
34	Bois-lès-Pargny	patrimoine	niveau de perception depuis le chemin d'accès au niveau de la D641 menant au menhir		oui	faible
35	Flavigny-le-Grand-Beaurain	patrimoine protégé / paysage d'intérêt	niveau de perception depuis les abords de l'église fortifiée représentative des paysages de Thiérache		non	
36	D13/D31 Etaves et Bocquiaux	axe secondaire / impacts cumulés	niveau de perception depuis ce secteur au sud de Bohain-en-Vermandois et aux portes de la thiérache / rapport au contexte éolien existant		non	
37	Fonsommes	paysage d'intérêt	niveau de perception depuis le plateau au nord-ouest des sources de la Somme		non	
38	Nouvion-le-Comte	patrimoine protégé/paysage d'intérêt	niveau de perception depuis les paysages environnants d'où le clocher émerge (depuis la D643/A26) / niveau de perception depuis la vallée de la Serre		non	
39	St-Quentin canal / GR	Pôle urbain / tourisme	niveau de perception depuis le GR655 qui longe le canal dans la traversée de St-Quentin		non	
40	Lemé / Le Sourd	projet Unesco/sites de mémoire	niveau de perception depuis les abords de la nécropole franco-allemande		non	
41	D1044 / Vendeuil	paysages d'intérêt / axe majeur / impacts cumulés	niveau de perception depuis les hauteurs de la vallée de l'Oise orientée ici vers la zone de projet		non	
42	D967 Crécy-sur-Serre sud	paysages d'intérêt / patrimoine protégé	niveau de perception depuis les hauteurs de la vallée de la Serre d'où une partie du patrimoine de Crécy est visible		non	
43	St-Quentin nord / D1044	pôle urbain et patrimonial majeur	niveau de perception depuis les hauteurs du pôle urbain		non	
44	N2 / Froidmont	paysages d'intérêt / axe majeur	niveau de perception depuis cet axe majeur au nord de Laon et à proximité de la vallée de la Serre		non	
45	Marle D946	axe majeur / patrimoine protégé	niveau de perception depuis la D946 dans l'axe du projet et de l'église classée de Marle		non	
Au-delà de 20 km autour du projet						
46	N2/Lugny	paysages remarquables/secteur patrimonial	niveau de perception depuis les hauteurs de la vallée du Vilpion		non	

Conclusions des impacts du projet



De manière générale le projet Stes-Yolaine et Benoîte montre une large visibilité dans le périmètre rapproché. Au delà de ce dernier sa perception devient plus intermittente au gré des ondulations des plateaux qui composent le territoire comme le montre la ZIV. Les secteurs de vallée se montrent majoritairement protégés par les effets des versants et les structures arborées qui les accompagnent. La nature chahutée des plateaux du périmètre d'étude intermédiaire (soit 20 km) rend la perception du projet inégale avec des vues pleines, des vues partielles et une petite moitié des photomontages ne montrent pas de vues, et ce malgré la faible présence de structures boisées. Le projet s'inscrit dans la pleine continuité des parcs du Mont Hussard et de son extension, et l'ajout d'une ligne par le projet génère peu d'emprise visuelle supplémentaire par rapport au contexte éolien existant. Ainsi, le projet ne représente pas de risques supplémentaires pour les communes identifiées comme sensibles aux phénomènes d'encerclement. Depuis le nord, la perception du projet est faible du fait de sa position en arrière-plan des parcs du Mont Hussard, de son extension et de du Champs à Gelaine qui comptent 14 éoliennes. La différence de gabarit au sein du projet est peu lisible au travers des photomontages du fait du caractère chahuté du plateau.

AU REGARD DES SENSIBILITÉS PAYSAGÈRES ET PATRIMONIALES :

Biens inscrits au patrimoine mondial / UNESCO :

- Le bien le plus proche est le cimetière franco-allemand de Le Sourd sur la commune de Lemé à 12.5 km. Ce site est par ailleurs inscrit dans le projet de classement à l'Unesco des sites funéraires de la première guerre. Le photomontage 40 ne montre pas de perception du projet.
- L'autre élément le plus proche sont les chemins Estelles (chemins de Compostelle). Ponctuellement, quand l'itinéraire passe sur les hauts de versants ou en plateaux des vues sont possibles. Toutefois, elles seront faibles au regard de la distance au projet (15 km).
- Dans le périmètre intermédiaire on peut aussi noter le cimetière allemand de St-Quentin qui est préservé de vues sur le projet car il se trouve à l'ouest de la ville sans vue vers le secteur de projet. Les autres biens se trouvent à plus 34 km.

Sites classés/ inscrits (hors sites de mémoire analysés précédemment) :

- Le site le plus proche sont les sources de la Somme à Fonsommes (12 km) : Le site est protégé par les versants de la vallée et n'est pas perceptible depuis les plateaux alentours.
- Dans le périmètre intermédiaire, on peut aussi noter le «chêne brûlé» de Bohain-en-Vermandois qui se trouve protégé par un écrien arboré. Les autres sites se trouvent à plus de 26 km.

Paysages d'intérêt (source de la Somme traité précédemment) / belvédères emblématiques :

- Le secteur le plus proche est la vallée de l'Oise moyenne entre Hauteville et la Fère dont le périmètre affleure le projet puisqu'il intègre les amorces de plateaux. Plusieurs photomontages ont été réalisés depuis la vallée et les hauts de versants. En vue proche, des impacts modérés ont été relevés mais sans effets de surplomb. Pour les autres, les perceptions sont faibles à nulles. A 10 km, il y a aussi la vallée de l'Oise amont entre Guise et St-Michel. Les photomontages réalisés ne montrent pas de vues. Les autres sites se trouvent à plus de 15 km et concernent des forêts et vallées.
- En ce qui concerne les belvédères emblématiques, les plus proches sont ceux liés aux églises fortifiées de la Thiérache avec notamment celui de Hauteville qui se trouve à 5 km. L'impact pour cette dernière est caractérisé de faible au regard des photomontages (contexte éolien pré-existant en avant-plan du projet). De manière plus éloignée, on peut noter celui de Laon, qui se trouve à 25 km mais son périmètre de vigilance affleure la zone de projet. Ici encore, l'impact est caractérisé de faible (cumul contexte éolien existant en avant-plan et distance au projet)
- Pas d'impact direct noté pour le secteur ville d'art et d'histoire de St-Quentin.

Sites Patrimoniaux Remarquables / Autres labels (Ville/Pays d'Art et d'Histoire) :

- Pas de SPR sur le périmètre d'étude.
- La ville de St-Quentin porte le label ville d'art et d'histoire, toutefois sa distance au projet, la configuration de la ville ainsi que le contexte éolien en interface évitent toute interaction possible avec le projet.

Monuments Historiques / patrimoine local non protégé / sites de mémoire proches :

- Les édifices les plus impactés sont le moulin de Lucy à 2.2 km. Le photomontage réalisé à ses abords montre un impact modéré (perception partielle du projet sans effet de surplomb). Les autres MH se trouvant dans le rayon de 5 km autour du projet ne montrent pas d'interactions avec le projet.
- Dans le reste du périmètre rapproché (allant jusqu'à 10 km), 6 édifices montrent un impact faible du projet. Il s'agit de l'église de Macquigny, des châteaux d'Audigny, Bois-lès-Pargny, Guise, du menhir de Bois-lès-Pargny et du pigeonnier de Marcy. A noter, que ces édifices sont déjà marqués par l'éolien en avant-plan du projet. D'autres impacts faibles sont notés sur des édifices plus lointains mais qui sont déjà emprunts d'éoliennes plus proches.
- Pour le patrimoine local non protégé, les éléments les plus en prise sont les chapelles de Courjumelles et Ste-Yolaine de Pleine-Selve et le square de la Vierge d'Origny-Ste-Benoîte présentant des impacts fort à modéré (prégnance des éoliennes). A noter que ces éléments sont déjà en prise avec les parcs du Champ à Gelaine et du Mont Hussard.
- En ce qui concerne les cimetières militaires (en dehors de ceux déjà cités précédemment) : le site le plus proche et le plus impacté est le cimetière allemand d'Origny-Ste-Benoîte (modéré). Toutefois celui-ci est déjà marqué par les parcs du Mont Hussard, de son extension et du Champs à Gelaine qui l'entourent et les éoliennes du projet ne se trouvent pas dans l'axe du sens de commémoration. L'autre cimetière militaire du périmètre rapproché est la nécropole nationale de Flavigny-le-Petit (impact nul).



● Conclusions des impacts du projet

AU REGARD DES HABITANTS (PAYSAGE DU QUOTIDIEN / PHÉNOMÈNES D'ENCERCLEMENT)

La ZIV et les photomontages montrent un impact fort à modéré pour les bourgs en prise directe avec le projet (entre 0 et 1,7 km). Entre 1,7 km et 5 km, les photomontages montrent un impact modéré à nul aussi bien en plateau qu'en vallée. Au-delà des 5 km, les impacts ont été jugés faibles à nuls du fait de parcs éoliens existants en avant-plan, de perceptions partielles ou d'absence de perception. Aucun effet de surplomb défavorable n'a été recensé au fil des photomontages. En ce qui concerne les études d'encerclement, l'impact supplémentaire du projet a été qualifié de négligeable au regard des seuils déjà atteints pour la plupart des communes. Le projet agit essentiellement sur les indices de densité. Toutefois, plusieurs communes ont fait l'objet de zooms d'analyses afin d'évaluer de manière objective les impacts supplémentaires du projet avec la prise en compte des obstacles boisés/arborés se trouvant dans leur périmètre immédiat. Il s'agit de Parpeville, Courjumelles/Monplaisir/Monchagrín, Pleine-Selve et Lucy pour lesquelles les impacts potentiels du projet se sont vus amoindris grâce aux filtres visuels présents.

Les zones d'habitat les plus impactées visuellement sont les hameaux de Courjumelles-Monplaisir-Monchagrín et celui de Villancet. Ils montrent peu de filtres arborés et sont des fermes isolées. En ce qui concerne le bourg de Pleine-Selve, il n'y a pas de vue à craindre depuis le centre-bourg et le sud, les vues devraient être faibles depuis l'est, par contre sur les franges nord et ouest, le panorama est plus ouvert. Parpeville et Landifay-et-Bertaignemont montrent peu voire pas de vue car ils sont protégés par les ondulations du relief et/ou les structures arborées qui les entourent.

Les séquences les plus proches des axes majeurs (D1029, D946) se trouvent sur la moitié nord du périmètre d'étude. Ces axes sont majoritairement orientés vers le projet mais sont déjà bordés par des parcs éoliens plus proches que le projet Stes-Yolaine et Benoîte.

Un des axes les plus impactés par le projet est la D29 qui passe au pied du parc du Mont Hussard et qui dessert les hameaux identifiés dans le précédent paragraphe. Toutefois, la présence du parc existant atténue le niveau d'impact du projet puisqu'il s'inscrit dans sa continuité avec 5 éoliennes.

La présence d'un certain nombre de villages et hameaux dans le périmètre des 5 km implique de nombreuses voies de desserte inter-villages. La plupart de ces voies ne présentent pas de filtres arborés ou de talus. Les vues sur le projet et le paysage éolien pré-existant sont donc multiples.

Les autres axes comme l'A26 ou la D967 se trouvent plus éloignés du projet et déjà en prise avec des parcs plus proches.

En ce qui concerne les itinéraires de randonnée qui suivent principalement la vallée de l'Oise, les impacts ont été jugés faibles à nuls au regard des photomontages réalisés sur les parcours ou à proximité.

AU REGARD DES PHÉNOMÈNES DE DENSIFICATION ET DES IMPACTS CUMULÉS

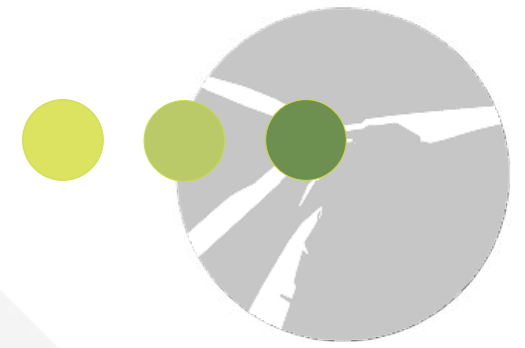
Les ZIV cumulées réalisées entre le parc du Mont Hussard et le projet Stes-Yolaine et Benoîte montrent que ce dernier génère peu d'emprises de visibilité supplémentaires et que celles-ci se trouvent principalement au sud du territoire en cohérence avec sa position au sud du parc existant.

Les photomontages réalisés pour ce chapitre spécifique se sont concentrés sur le périmètre rapproché et quand le projet est visible et en interaction avec le contexte existant et/ou d'autres projets en cours d'instruction. Il en est ressorti des impacts cumulés assez diversifiés avec le contexte éolien existant. Le niveau le plus fort étant celui depuis la chapelle Ste-Yolaine de Pleine-Selve depuis lequel un large panorama s'ouvre sur le projet et le contexte existant- autorisé. Pour le reste des points de vue, les impacts cumulés avec le contexte éolien sont modérés pour Pleine-Selve et les hameaux de Courjumelles, Monplaisir et Monchagrín. Pour Origny-Ste-Benoîte, Landifay-et-Bertaignemont, Lucy et d'autres communes de vallée proches, l'impact cumulé est faible à nul.

En ce qui concerne le cumul avec les autres projets en cours d'instruction, les photomontages montrent un impact cumulé faible à nul du fait de la faible présence de projets dans le périmètre rapproché et du fait que le projet d'extension du parc Vieille Carrière ait reçu un avis défavorable de l'Autorité Environnementale.

Cette synthèse montre un contexte éolien dense dans un paysage ouvert et hétérogène, du moins dans le périmètre rapproché du projet, et qui se voit peu renforcé par l'arrivée de ce dernier. Cette densité montre que les deux composantes humaines et patrimoniales sont déjà impactées par l'éolien de manière large et que l'impact supplémentaire du projet se joue principalement à un niveau local sur les communes en prise directe avec le projet et de manière plus notable pour les communes et les hameaux se trouvant dans le périmètre immédiat et les franges nord et ouest de Pleine-Selve.

Analyse du scénario de référence et de l'évolution de l'environnement en l'absence du projet



SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE :

ETAT ACTUEL : L'environnement actuel autour du site du projet se compose de plusieurs parcs éoliens en exploitation composés de machines de hauteurs différentes (281 machines construites et autorisées dans un rayon de 20 km). Le périmètre rapproché de la zone de projet compte plusieurs parcs comptabilisant 42 éoliennes, dont 14 se trouvant dans la continuité directe de la ZIP. L'environnement proche de la ZIP montre un relief chahuté avec de faibles amplitudes et une faible présence boisée ainsi qu'une vallée proche évasée et boisée. Le périmètre immédiat compte principalement des hameaux constitués de fermes isolées et les franges nord du bourg de Pleine-Selve.

SCÉNARIO DE RÉFÉRENCE : Dans le cadre du projet l'ajout d'une ligne dans la continuité directe des parcs du Mont Hussard et de son extension va principalement étendre l'emprise éolienne sur la partie du sud-sud-ouest du périmètre rapproché car au-delà, le contexte éolien existant génère un avant-plan notable notamment vis-à-vis de la vallée proche de l'Oise.

Aucun déboisement n'est prévu dans le cadre du projet éolien Stes-Yolaine et Benoîte. La faible présence de filtres visuels, hormis la végétation accompagnant ponctuellement les franges des bourgs et les zones de dévers du relief chahuté ne permettra pas à terme d'éviter les vues sur le projet mais permettent de l'atténuer même depuis des points de vue proches.

Les études d'encerclement, et notamment les zooms réalisés sur les communes les plus en prise avec le projet, montrent que les impacts supplémentaires générés sont faibles compte tenu des seuils déjà atteints pour la plupart des communes.

Le secteur d'étude se trouve à l'écart de grand pôle urbain et le périmètre rapproché est principalement constitué de petits bourgs et hameaux. Origny-Ste-Benoîte est la commune la plus importante à proximité du projet. Elle se trouve en vallée et compte une zone industrielle conséquente pour sa taille.

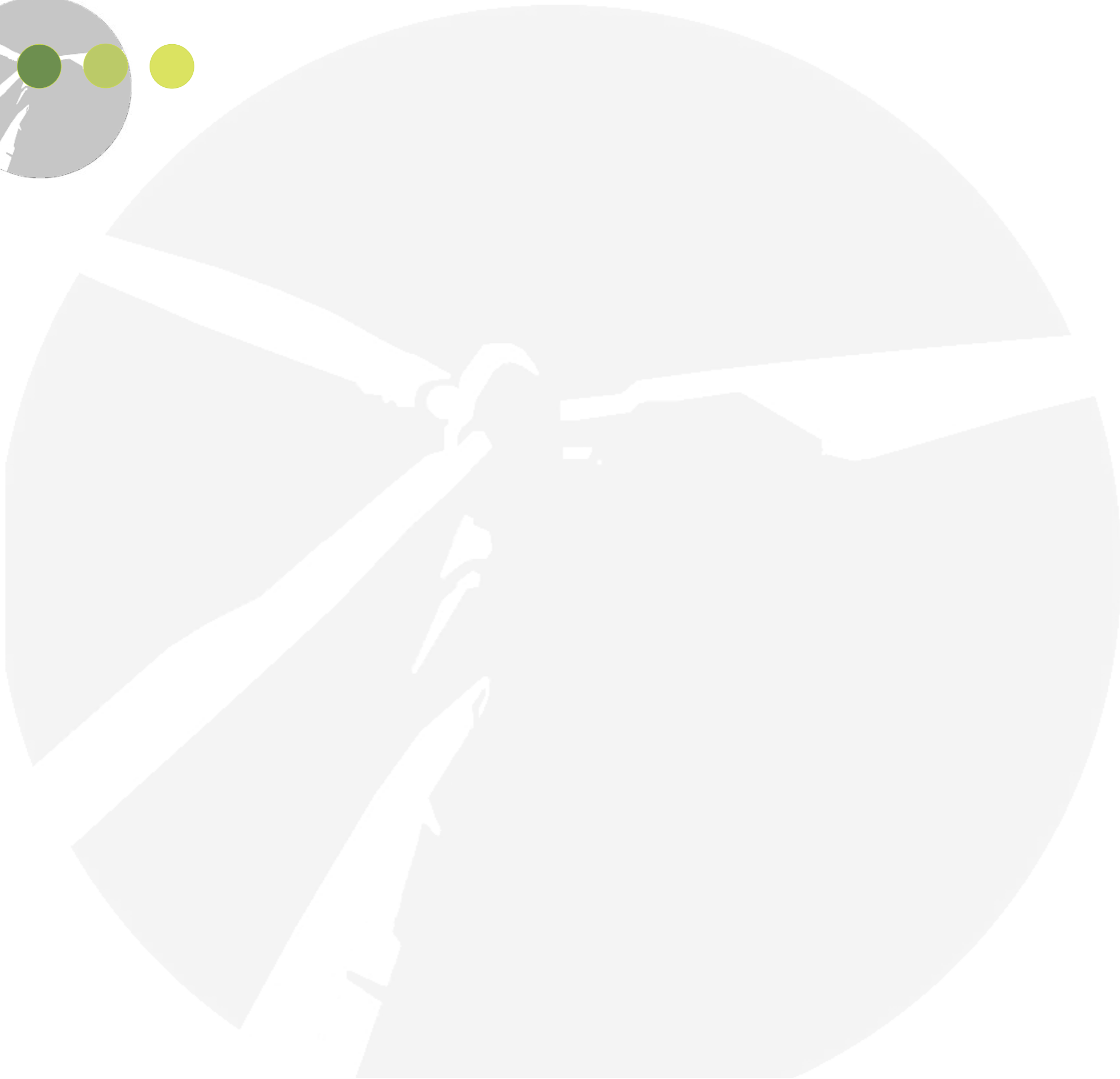
Par conséquent l'urbanisation devrait peu évoluer dans le périmètre immédiat (confortement des coeurs de bourgs afin de respecter le PLUi et la loi ALUR) ; donc ces nouvelles habitations ne devraient pas particulièrement être sujettes à la vue sur les éoliennes du parc. De même, il ne devrait pas y avoir de nouvelles infrastructures majeures dans le périmètre immédiat du projet.

Les vues les plus prégnantes s'opèrent depuis les franges des bourgs en prise directe avec le projet qui génère un rapprochement de l'éolien dans leur paysage du quotidien.

ÉVOLUTION DU TERRITOIRE EN L'ABSENCE DU PROJET :

Si l'on tient compte de la nature ouverte du paysage autour du projet et d'un contexte éolien en cours de densification, l'absence de l'installation des éoliennes du projet Stes-Yolaine et Benoîte jouera principalement sur la préservation du paysage du quotidien des communes de Pleine-Selve et les hameaux du Mont d'Origny, de Villancet et de Courjumelles/Monplaisir/Monchagrin et atténuera localement les phénomènes de densification par l'éolien déjà constatés avant-projet.

D'autres projets éoliens sont en cours à proximité du territoire et il est à supposer que certains pourraient voir le jour. Ceux-ci pourraient mener à l'installation de nouvelles éoliennes dans le paysage qui confirmeront la notion de grand pôle de structuration ou de densification éolienne sur ce secteur.





G/IMPACTS DU PROJET (AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE) ET MESURES PAYSAGÈRES





Intégration paysagère

Poste de livraison

GÉNÉRALITÉS

En règle générale, les postes de livraison ne sont pas installés aux pieds des éoliennes (sauf si la configuration du relief est favorable et si le constructeur l'exige), mais plutôt en bord de route ou d'une piste d'accès, dans une section encaissée quand c'est possible (si présence de talus).

Si le site ne présente pas de relief significatif, l'élément est positionné en retrait des grands axes visuels.

Pour ce faire et dans un cadre général d'implantation de poste de livraison, les prescriptions suivantes sont proposées :

1 - Mettre à profit le relief présent pour une intégration optimale : comme par exemple profiter de la présence de talus. Dans ce cas, la proposition serait de retenir les terres et les stabiliser par la mise en place de fascines de saules désactivés tressés, complétés par la plantation de lierre stabilisant.

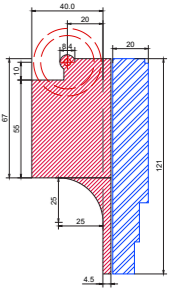
2 - Se servir des éléments d'infrastructures comme ligne de conduite en favorisant une implantation parallèle à la voie pour limiter l'impact visuel du poste.

3 - Opter pour une palette colorimétrique qui soit en adéquation avec les teintes du paysage environnant : vert gris sans habillage particulier.

4 - S'appuyer sur les structures végétales existantes sur le site (maillage de haie, bosquet...) pour intégrer le poste dans un écrin vert.

En ce qui concerne le projet Stes-Yolaine et Benoîte, deux postes de livraison sont envisagés pour les 5 éoliennes.

Le premier se trouve à l'ouest de E1 et le deuxième au sud de E4. Ils se trouvent tous deux à l'écart des éoliennes et le long d'un chemin agricole existant. Les abords des postes de livraison ne présentent pas de végétation significative. Par conséquent, il est proposé d'opter pour une palette colorimétrique en adéquation avec les teintes locales. Toutefois, il n'est pas exclu qu'un parement bois ou brique puisse être envisagé.



LÉGENDE

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Limites administratives limites communales limites parcellaires | <ul style="list-style-type: none"> câblages électriques souterrains câblages électriques dans fourreau périmètre de 500m autour des installations zone extérieure au périmètre de 500 m |
| <ul style="list-style-type: none"> Projet éolien éoliennes et fondations emprises surveillées par les pales | <ul style="list-style-type: none"> Description du territoire routes goudronnées existantes relevées par le géomètre chemins existants relevés par le géomètre talus relevés par le géomètre arbres isolés relevés par le géomètre haies relevées par le géomètre limites de culture bâti durs bâti légers points d'eau / mares |
| <ul style="list-style-type: none"> Eolienne n numéros d'éolienne postes de livraison aires de montage chemins à créer chemins existants à renforcer aires temporaires position estimative des routes déterminée par vue aérienne zones dégagées de tout obstacle | |

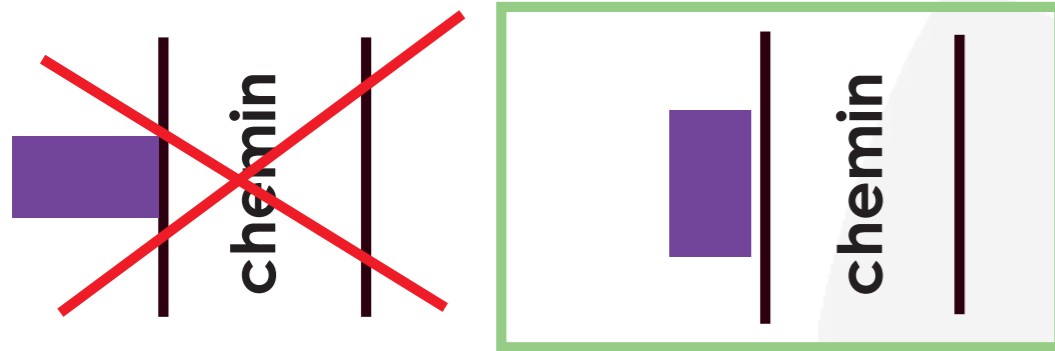
Intégration paysagère

Poste de livraison



Principe d'implantation des postes de livraison :

Afin de limiter l'impact visuel du PDL, privilégier une implantation en parallèle du chemin le long duquel il se trouve (voir schéma ci-dessous).



Les postes de livraison (voir photo ci-après) auront les caractéristiques suivantes :

- surface au sol : 27 m² ;
- longueur au sol : 9 m ;
- largeur au sol : 3 m ;
- hauteur : 2,6 m hors sol ;
- vide sanitaire : 0,8 m.



SCHÉMA DU POSTE DE LIVRAISON

Plusieurs modalités de finitions seront possibles pour les PDL. Soit ils seront peints dans une teinte RAL en cohérence avec l'environnement agricole (voir palette ci-dessous).



Exemple de poste de livraison présentant une couleur adaptée au contexte paysager et agricole

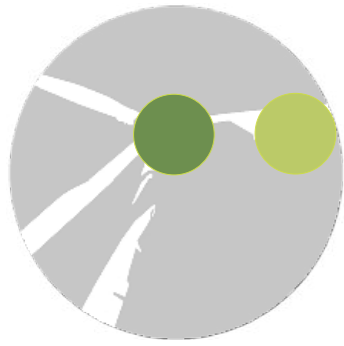
RAL potentiels pour les postes de livraisons



Soit ils pourront être habillés de bois ou de briques selon leur perception depuis les routes proches. Cette dernière possibilité pourrait s'appliquer au PDL1 qui se trouve au bord d'un chemin communal alors que le PDL 2 est en retrait.

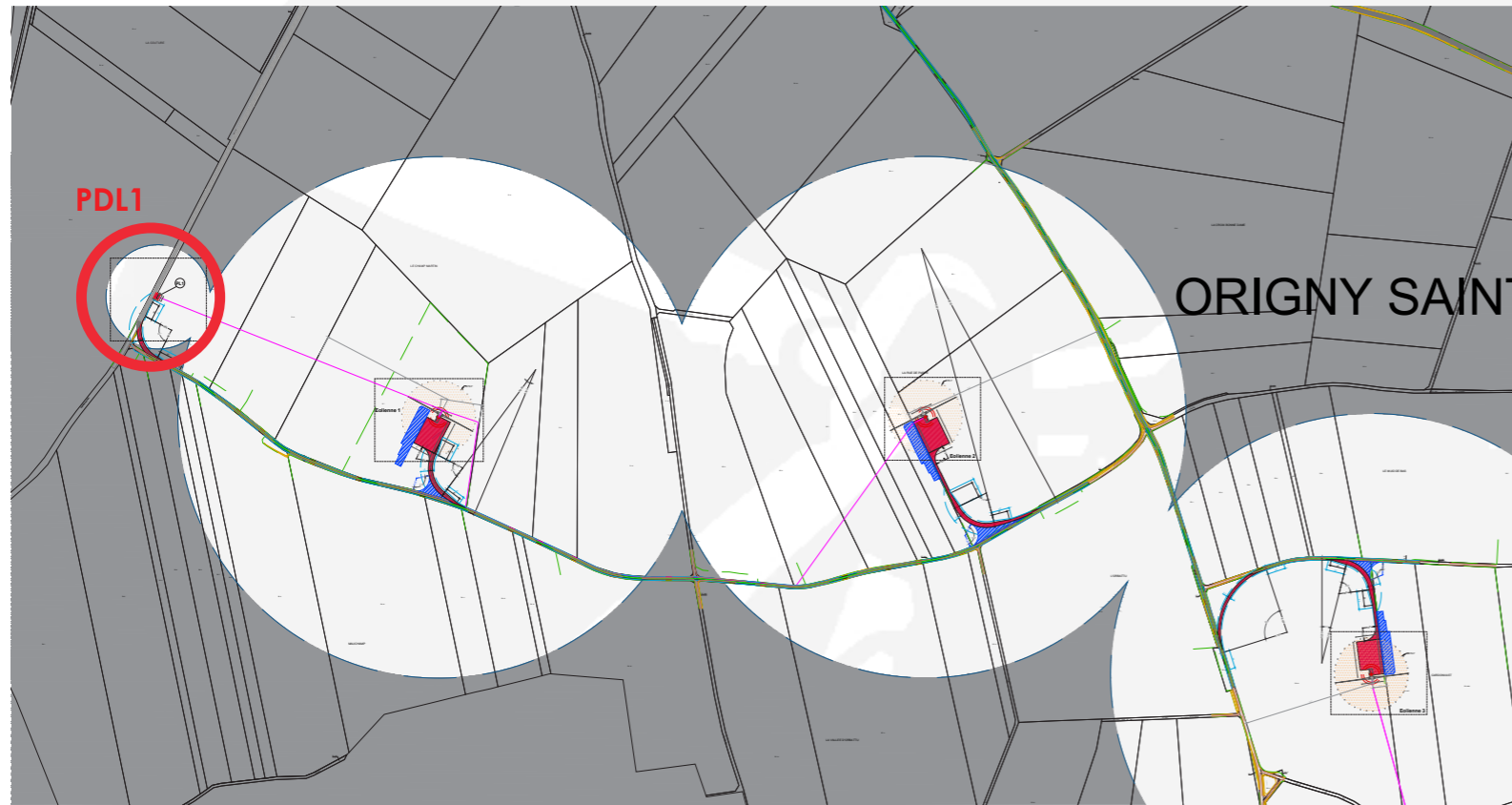


Croquis de principe montrant un habillage brique qui pourrait s'appliquer au PDL 1.



Intégration paysagère

Postes de livraison



Vue actuelle sur le site d'accueil du PDL2



Vue à titre d'exemple montrant l'insertion du PDL2

Intégration paysagère

Plateformes et cheminements



Cheminement :

Le maillage de chemins d'exploitation existants et la configuration d'implantation du projet permet de minimiser la création de nouveaux accès.

Seule l'éolienne E4 nécessite la création d'une antenne de chemin d'accès jusqu'au milieu de la parcelle dans laquelle elle vient s'implanter.

Le reste des chemins créés concernent le périmètre immédiat de l'éolienne pour des virages d'accès aux plateformes de montage notamment.

Aménagements paysagers :

Les chemins existants seront renforcés ce qui permettra aussi un meilleur usage pour les engins agricoles.

Ces structures ne seront pas goudronnées mais seulement compactées avec du gravier pour atténuer la présence visuelle des nouvelles structures d'accès et s'intégrer au mieux au contexte du site (voir photo ci-dessous).

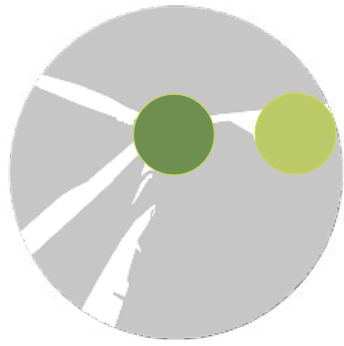
Plateforme de montage :

Les plateformes de montage permettant aux engins de manoeuvrer seront traitées en grave.

Les plateformes seront construites au niveau initial du sol pour faciliter au mieux leur intégration.

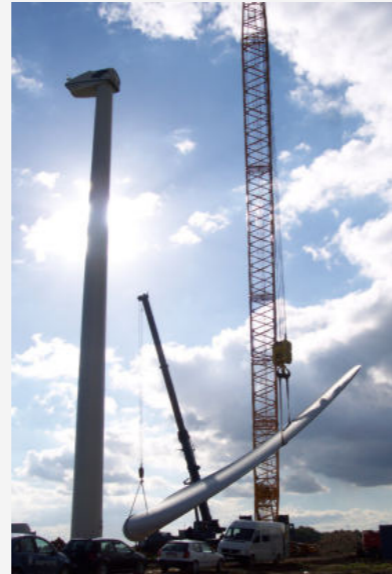
Principe d'aménagement des chemins d'accès et plateformes en cohérence avec les parcs du Mont Hussard et de son extension (voir illustration ci-dessous) :





Intégration paysagère

Généralités sur le déroulement du chantier



IMPACT DU CHANTIER ET DE SES NUISANCES :

Comme tout chantier éolien, les travaux occasionneront de nombreux va-et-vient d'engins de chantier et de poids lourds et nécessiteront également le stockage de fournitures, matériel et matériaux.

Pour cela une base vie sera mise en place (sa localisation sera déterminée quelques mois avant le chantier). Les gros éléments (nacelles, tours, pales) seront stockés sur les plateformes. Pour cela il faudra :

- Organiser les aires de stockage et de montage en retrait des axes visuels sensibles.
- Proscrire les remblais définitifs in situ issu des terrassements des fondations. Ceux-ci devront être évacués.
- En fin de chantier, si l'impact n'a pas pu être évité, remettre en état les haies et les surfaces enherbées dégagées pour le passage des convois et pour l'aménagement des surfaces nécessaires au chantier.

A noter que dans le cadre du présent projet, aucun boisement, haie ou prairie ne sont concernés par ces aménagements ou passages de convois.

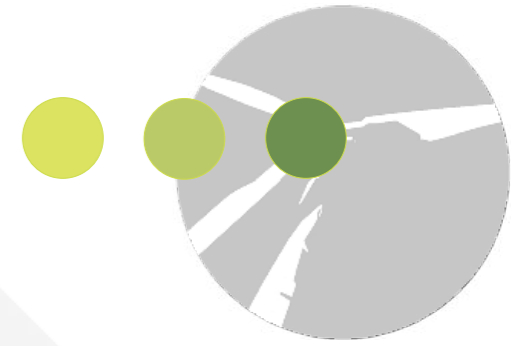
APRÈS LE CHANTIER :

- Remettre en état les sols ayant accueilli les installations nécessaires au chantier (base vie...) : remise en place de la terre végétale décapée au préalable après avoir démonté les installations provisoires en cailloux.
- Remettre en état les sols abîmés et les reconstituer avec un semis naturel prélevé in situ (décapage du semencier lors du terrassement et stockage en andain de terre de 1,5 m de haut maximum afin de préserver les micro-flores).



Intégration paysagère

Généralités sur la forme des éoliennes



Au delà des mesures simples d'intégration du chantier et de restauration du site après travaux, il n'existe pas de réponse totalement satisfaisante pour réduire l'impact visuel des éoliennes (on peut tout simplement l'adoucir : réduire la hauteur des mâts, modifier leur structure, leur disposition, réduire l'impact visuel depuis les zones d'habitations en préservant ou renforçant les cordons boisés existants).

LES MÂTS

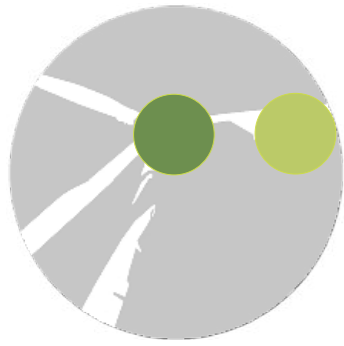
Ils peuvent être tubulaires ou en treillis métalliques. Les mâts tubulaires sont à privilégier car ils ont l'avantage de présenter une unité esthétique entre les pales et le mât.

LA COULEUR

La couleur blanche est la couleur standard des éoliennes, cette couleur est exigée par les services aéronautiques français (exemple RAL 7035). D'autres nuances de blanc peuvent être utilisées : blanc cassé, blanc mat, blanc réfléchissant.

Le projet Stes-Yolaine et Benoîte est déposé avec deux gabarits de machines, avec des 200m en bout de pale pour les éoliennes E1/E2/E3 et 180m en bout de pale pour les éoliennes E4 et E5. La couleur choisie sera un blanc légèrement grisé et suivant les spécificités techniques retenues par le constructeur, en harmonie avec les éoliennes actuellement existantes du Mont Hussard et de son extension.





Intégration paysagère

Principes d'intégration des fondations

La présence des massifs de fondation en béton et des plateformes en grave doit être minimisée au maximum et plus particulièrement quand l'éolienne se trouve à proximité d'un axe routier fréquenté ou d'une zone d'habitation.

Cette intégration peut se faire sous quatre formes possibles :

- 1 - Faire un ourlet de terre enherbé autour du socle de manière à créer un micro-relief qui empêche la vue de la plateforme et lui permettant de rester à niveau du sol (cf. Fig.1). Toutefois, cette solution peut se montrer en contradiction avec les sensibilités écologiques (risque d'attirer les nicheurs).
- 2 - Enterrer légèrement le socle de manière à ce que sa surface soit en contrebas du niveau du sol, et recouvrir d'une couche de grave pour remettre à niveau. (cf. Fig.2)
- 3 - Faire un ourlet de terre enherbé sur la base. (cf. Fig.3). Toutefois, cette solution peut se montrer en contradiction avec les sensibilités écologiques (risque d'attirer les nicheurs).
- 4 - Faire un tumulus de terre enherbé sur la base. (cf. Fig.4) La solution correspondant à la figure 2 sera appliquée à l'ensemble des éoliennes.

A noter que dans le cadre du présent projet, les principes d'intégrations paysagères respecteront les préconisations techniques (chantier) et environnementales du projet, visant à limiter l'attractivité des abords de l'éolienne : toute végétation devra faire l'objet d'une fauche régulière pour maintenir un couvert ras.

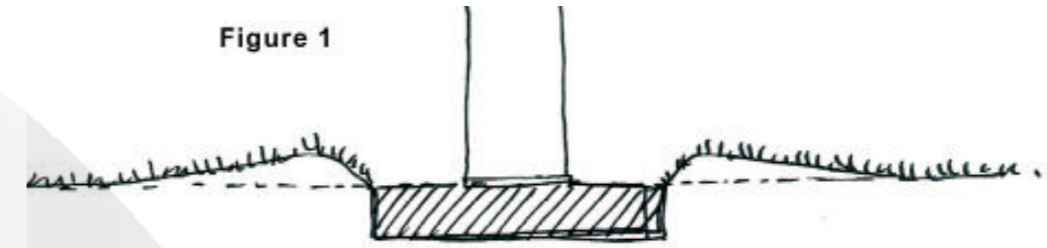


Figure 1

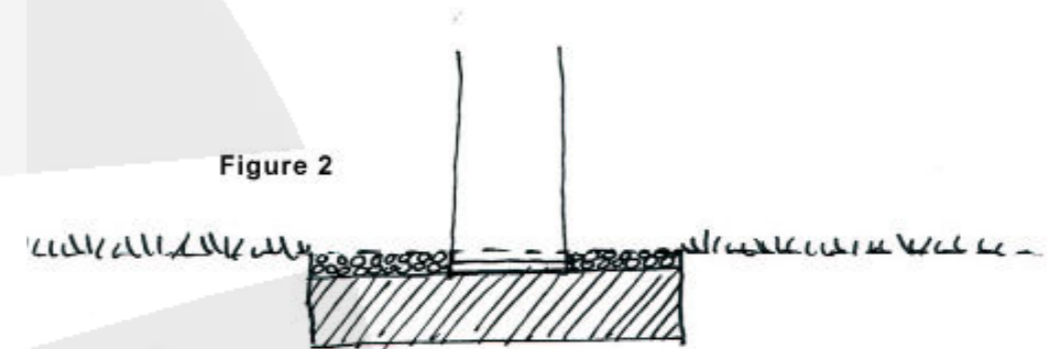


Figure 2

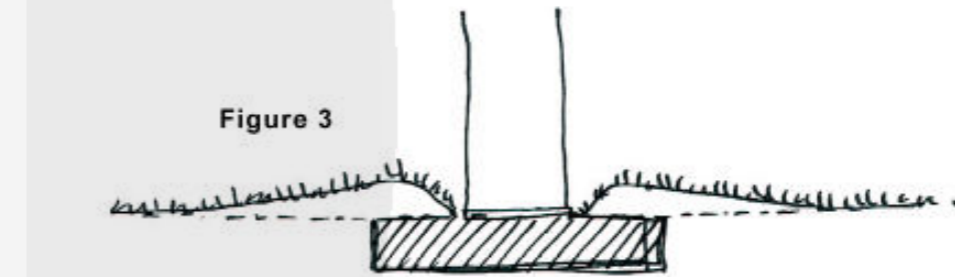


Figure 3

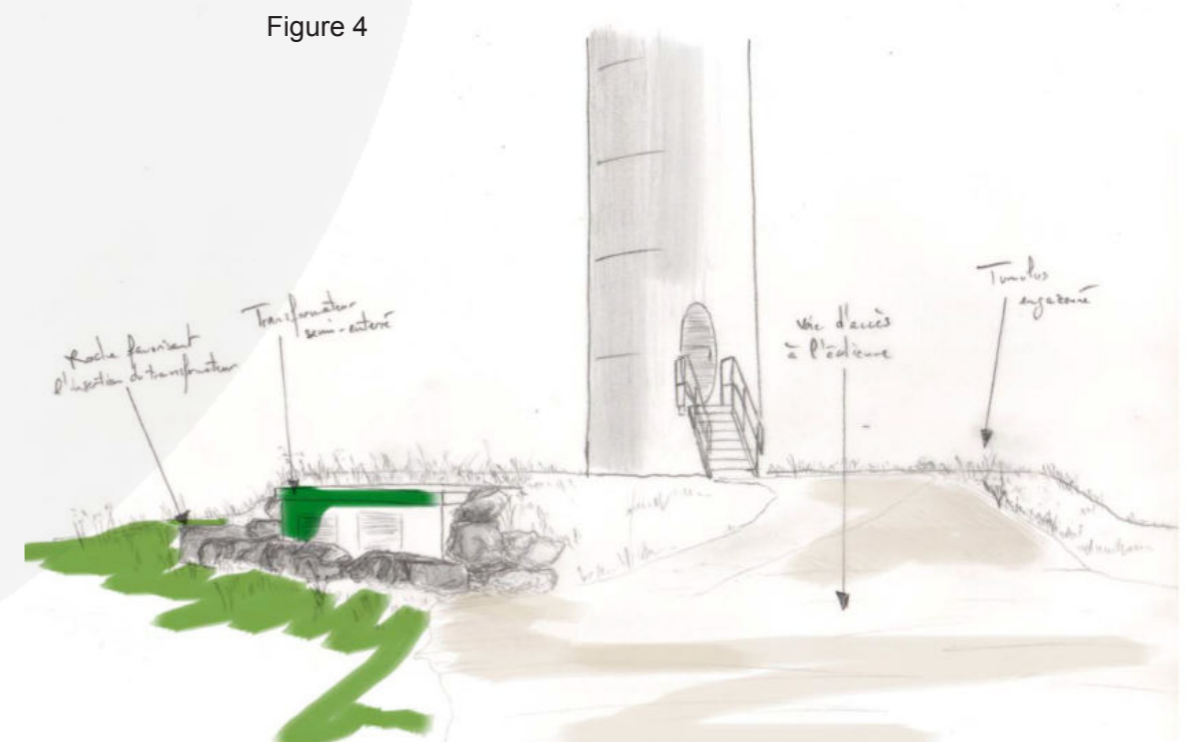


Figure 4



Image du chantier du parc du Mont Hussard

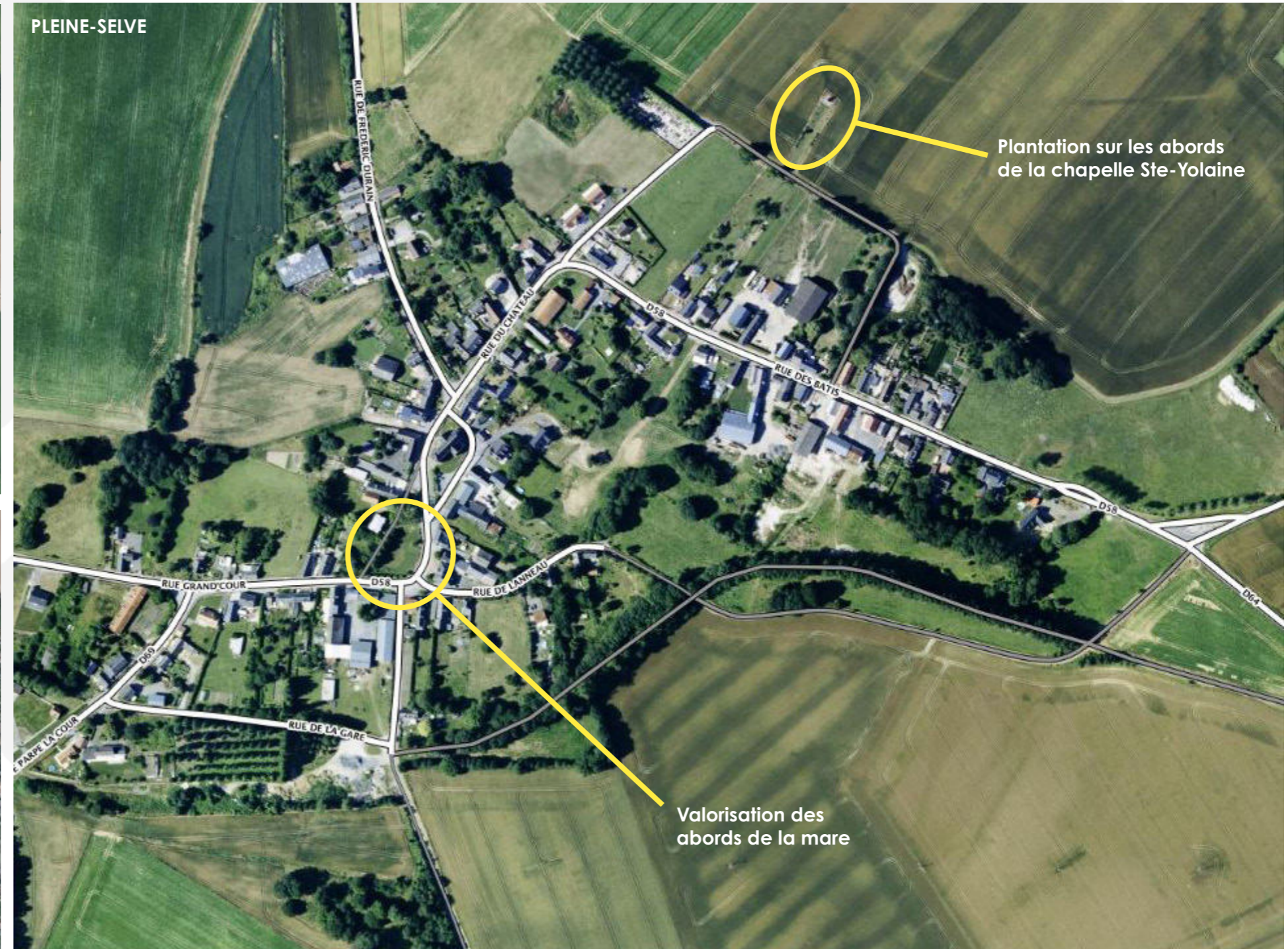
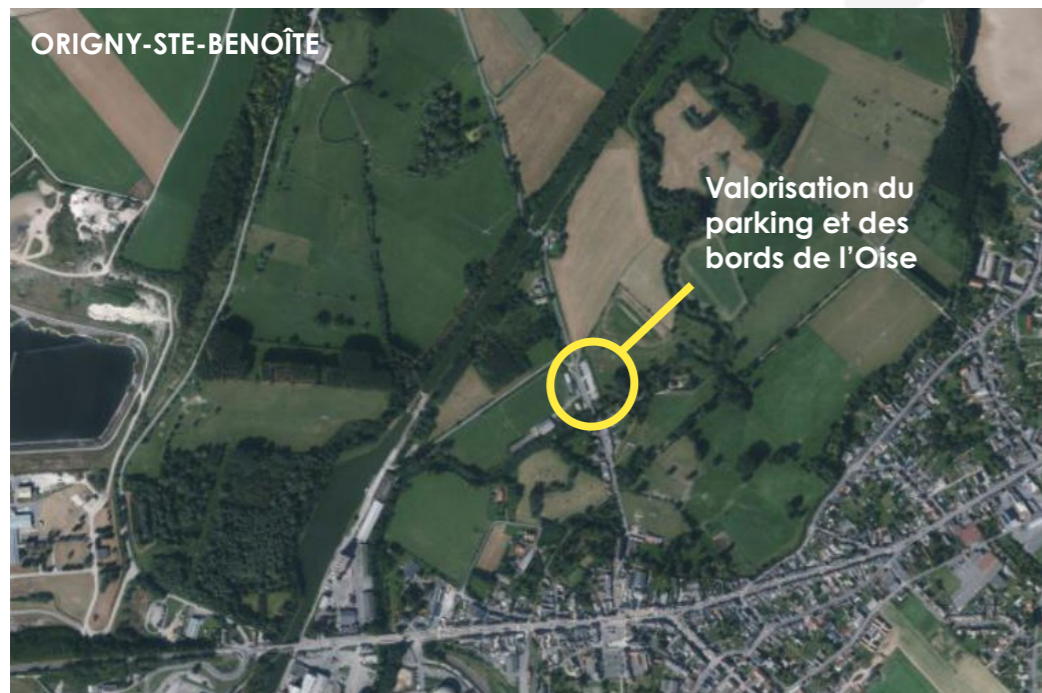
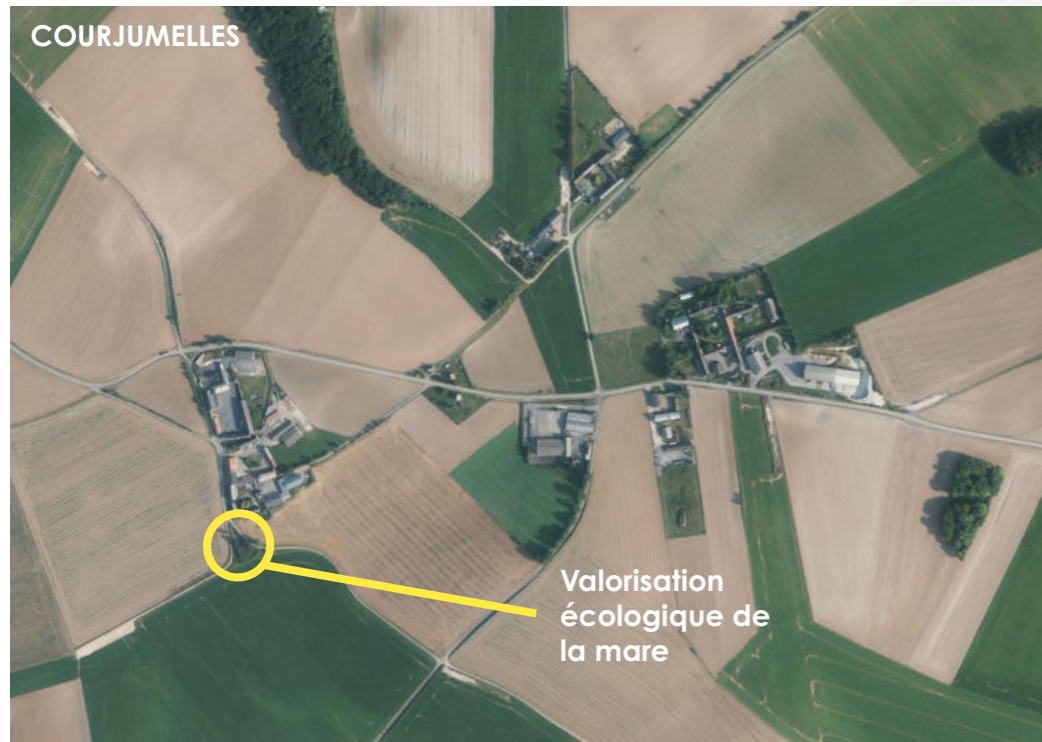
Mesures paysagères



Plusieurs mesures ont été discutées et validées avec les communes de Pleine-Selve et d'Origny-Ste-Benoîte. Certaines portent des vocations essentiellement écologiques (voir dans le volet spécifique) et d'autres portent des vocations paysagères d'atténuation ou de cadre de vie.

Quatre actions distinctes sont proposées (4 sont à vocation éco-paysagère et 1 à vocation écologique) :

- des plantations aux abords de la chapelle Ste-Yolaine de Pleine-Selve au nord du bourg afin d'atténuer la perception du projet et par extension du contexte éolien environnant
- la valorisation d'une mare située en centre-bourg de Pleine-Selve à proximité de l'église. Aucune perception du projet n'a été décelée depuis le centre-bourg de Pleine-Selve, il s'agit donc d'une mesure d'accompagnement à valeur écologique et paysagère.
- la mise en place d'un fonds de plantation à destination des riverains des communes en prise directe avec le projet
- la valorisation écologique d'une mare sur Courjumelles (un extrait du volet écologique est présenté dans les pages suivantes)
- la valorisation du parking du stade et des bords de l'Oise à Origny-Ste-Benoîte



Mesures paysagères

Action 1 : plantation aux abords de la chapelle Ste-Yolaine de Pleine-Selve

Les territoires de Pleine Selve et d'Origny Sainte Benoite comportent un patrimoine local non protégé, dont un réseau de chapelle (Courjumelles et de Pleine Selve). Une chapelle a particulièrement interpellé le porteur de projet par sa situation géographique, offrant un panorama sur la zone d'implantation et le contexte éolien.

Cette chapelle n'a pas de protection particulière. Les habitants sont toutefois attachés à ce lieu, dont la présence sur le territoire communal de Pleine Selve revêt une importance toute particulière. Les habitants de Pleine-Selve continuent de se rendre au niveau de la Chapelle, qui à ce titre revêt une dimension symbolique et romantique.

L'histoire commune de Sainte Yolaine et Sainte Benoîte est la suivante :

« Apprenant avec Sainte Benoîte que leur illustre parent Saint Quentin, avait été martyrisé pour la cause de Dieu en évangélisant le Vermandois, elles partirent avec dix autres compagnes pour continuer la mission qu'il avait entreprise.

Avec un grand courage, elles quittèrent leur famille et, pieds nus, elles escaladèrent les hauts sommets des Alpes et suivirent les longues voies romaines tracées par l'invasion.

Après bien des fatigues, elles finirent par trouver le tombeau de Saint Quentin. Après un long temps en prière elles se séparèrent pour accomplir leur apostolat : Sainte Benoîte vint se fixer à Origny (d'où son nom actuel d'Origny-Ste-Benoîte) et Sainte Yolaine à Pleine-Selve.

Elles instruisirent les rudes Gaulois et beaucoup se convertirent. Le bruit en parvint aux oreilles de Matrocle, le juge de la province ».

Sainte Benoîte et Sainte Yolaine furent respectivement exécutées en 362 et 363 après Jésus Christ.

Il eut donc une statue en hommage à Sainte Benoite sur la commune d'Origny et une chapelle en hommage à Sainte Yolaine au nord de la commune de Pleine Selve».

Cette histoire commune a donc orienté le porteur de projets dans le choix final du nom du projet, Projet éolien Saintes Yolaine et Benoîte. En concertation avec la commune de Pleine Selve, un aménagement paysager destiné à mettre en valeur la Chapelle et ses abords a ainsi été proposé.

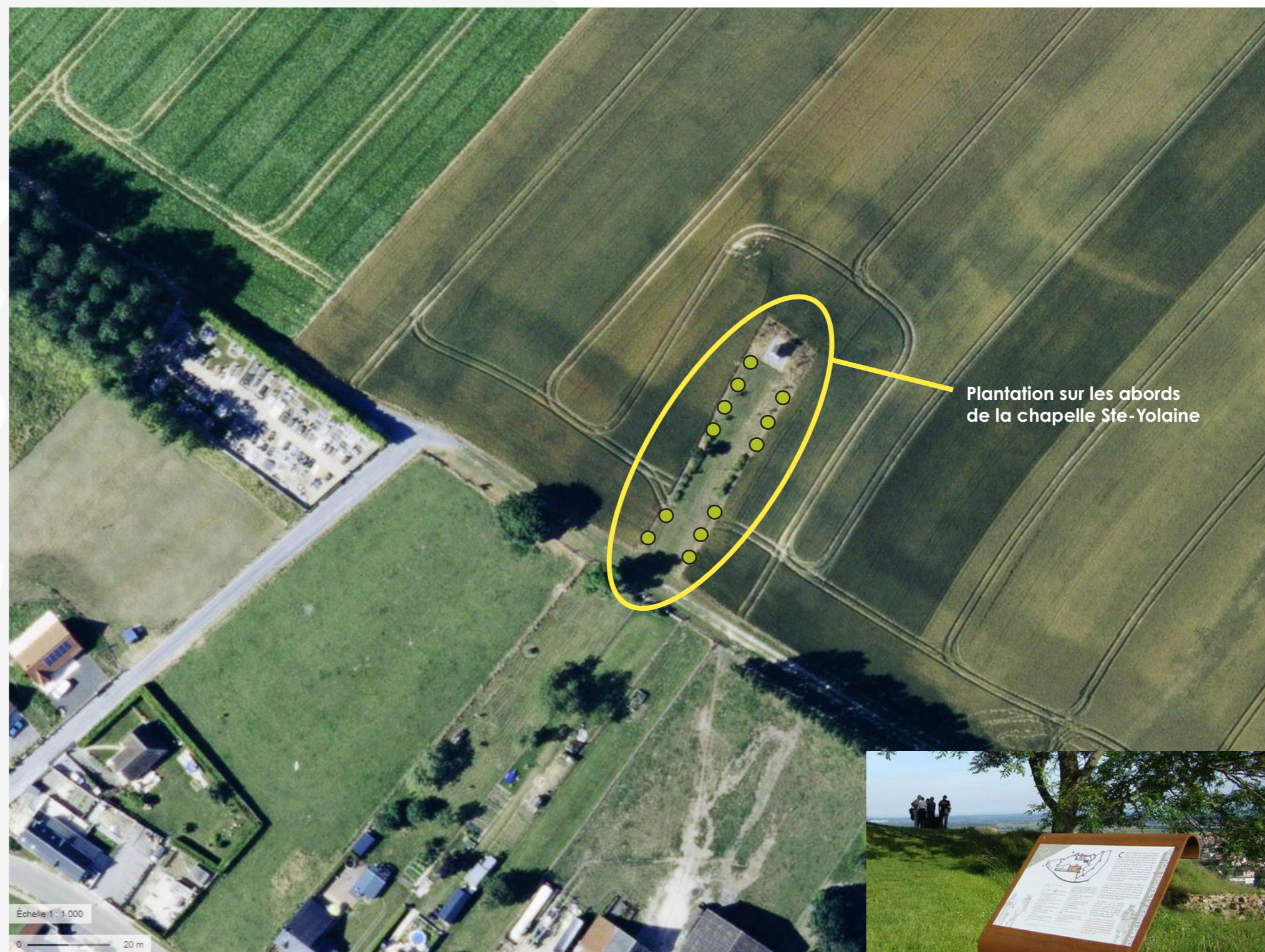
Description de la mesure :

- plantation de fruitiers tous les 7 à 10m (14 à 18 unités selon l'espace entre les arbres) de part et d'autre de la parcelle menant à la chapelle (fourniture d'arbres déjà transplantés d'une hauteur de 2/3m avec tuteur bipode et amendement organique) : **entre 5 600 et 7 200 €HT soit entre 6 720 €TTC et 8640 €TTC. Maintenir la gestion différenciée sous les alignements (refuge pour la faune)**

- mise en place d'un panneau d'information : **1 500€HT soit 1800€TTC**

- en option, création d'un chemin en pas japonais ou opus incertum : **11 000 €HT soit 13 200 €TTC**

A noter que l'entretien sera assuré par une association locale de réinsertion ou une entreprise paysagiste agréée durant toute la durée d'exploitation du parc éolien. Le remplacement des plants morts sera garanti pendant la première année d'exploitation.



Plantation sur les abords de la chapelle Ste-Yolaine



Exemple de panneau pédagogique

Mesures paysagères

Action 1 : plantation aux abords de la chapelle Ste-Yolaine de Pleine-Selve



La prévisualisation avec la mesure de plantation montre que celle-ci permettra de créer un filtre visuel sur la perception du projet, des parcs du Mont Hussard et de son extension.

NB : la prévisualisation ci-contre n'est pas contractuelle. Le parti pris d'aménagement est garanti par WPD mais l'aménagement final pourra être différent de l'image présentée (adaptation du chemin en fonction de la topographie ou au niveau du matériau de finition si cette option est retenue, interdistances entre les arbres par exemple)



Vue depuis la chapelle avec le projet Stes-Yolaine et Benoîte sans mesure paysagère



Prévisualisation avec la mesure de plantation seule



Prévisualisation avec la mesure de plantation et l'option du chemin en pas japonais

Mesures paysagères

Action 2 : valorisation de la mare communale de Pleine-Selve

PRESTATIONS MISES EN OEUVRE :

- abattage des arbres le long de la propriété privée à l'ouest : **2000€ HT** (comprend le constat d'huissier avec les riverains et l'abattage des arbres existants)
- aménagement d'un chemin en stabilisé borduré d'1.50m de large : **8900€ HT**
- mise en place de 2 bancs le long du chemin : **3000€ HT**
- recreusement ponctuel de la mare avec reprofilage des berges : **2000€ HT**
- plantations boutures de saules sur 2 à 3 rangs entre la mare et le chemin ou création d'une mégaphorbiaie : **2000€ HT**
- plantation de saules conduits en têtard d'environ 3m de haut de part et d'autre de la mare (avec tuteur bipode et amendement organique compris + reprise de garantie au bout d'un an) : **2500€ HT**
- mise en place d'un panneau pédagogique sur le fonctionnement de la mare : **3000€ HT**

Total des aménagements :

23 400 €HT

4 680 € (tva 20%)


28 080 €TTC

Cette estimation est ici de consultations et devis auprès de professionnels (bureaux d'études en paysage et écologie, entreprises d'espaces verts et pépinières).

 Chemin piétonnier en stabilisé

 bancs

 panneau pédagogique sur la mare

 renforcement léger de berge pour limiter le piétinement des promeneurs (mise en place de boutures de saules ou création d'une mégaphorbiaie)

 suppression des arbres existants et plantation de saules conduits en têtards

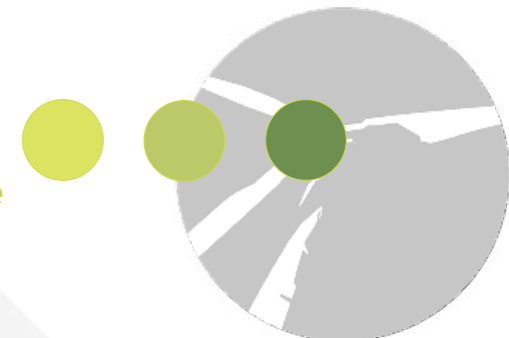


Échelle 1 : 500

0 10 m

Mesures paysagères

Action 2 : valorisation de la mare communale de Pleine-Selve



Vue actuelle de la mare de Pleine-Selve

NB : la prévisualisation ci-dessous n'est pas contractuelle. Le parti pris d'aménagement est garanti par WPD mais l'aménagement final pourra être différent de l'image présentée (adaptation du chemin en fonction de la topographie, de l'emplacement du mobilier et du panneau pédagogique par exemple)



Prévisualisation avec les mesures

Mesures paysagères

Action 2 : valorisation de la mare communale de Pleine-Selve

VALORISATION ÉCOLOGIQUE ET PAYSAGÈRE DE LA MARE / IMAGES DE RÉFÉRENCES



Exemples de chemin piétonnier en stabilisé borduré ou non



Exemple de mégaphorbiaie



Exemple de bouture de saule sur berge



Exemple de saules conduits en têtard



Exemples de panneaux pédagogiques

Mesures paysagères

Action 3 : Mise en place d'un fonds de plantation



Les villages sont construits de façon groupée, et des jardins abondamment plantés cernent les villages, créant un masque visuel entre les maisons et les éoliennes. Toutefois, depuis certaines habitations une ou plusieurs éoliennes seront bien visibles.

Si certaines personnes apprécient le caractère moderne, dynamique, écologique, de ces dispositifs, d'autres au contraire y verront une atteinte à leur cadre de vie.

C'est pourquoi des plantations sont proposées en fond de jardin, pour masquer ou accompagner certaines perspectives vers le parc et limiter ainsi les effets sur le paysage. Les plantations sont à réaliser essentiellement sur le domaine privé, en fonction des sensibilités de chacun. Il est donc prévu un fonds pour le financement de plants (arbres et arbustes) en réponse à la demande des propriétaires qui souhaiteraient isoler visuellement leur propriété. Cette somme est distincte des montants prévus pour compenser les impacts vis-à-vis des milieux naturels.

Ces plantations seront par exemple destinées aux habitations situées au niveau des franges urbanisées en direction du projet (Pleine Selve, Courjumelles et le nord de la commune d'Origny.) On peut également inclure les habitations des deux communes où le plus grand angle de respiration est occupé par notre projet (Parpeville et Lucy).

L'enveloppe dédiée au fonds de plantation est de 20 000 € HT.

Dans le fonds de plantation deux typologies végétales sont proposées et peuvent être mixées :

1 - La plantation d'arbres isolés :

Afin que les arbres apportent rapidement un filtre visuel, les arbres du fond de plantation seront déjà bien formés (circonférence de 14/16 soit d'une hauteur d'environ 1,5 à 2m). Ils seront fournis avec des tuteurs bi-podes et un amendement organique. Un contrat avec une pépinière locale est à privilégier et la palette végétale à proposer aux riverains respectera la régionalité (pas d'essences exotiques ou pouvant être à caractère invasif). Le coût unitaire d'un arbre à pied d'oeuvre est d'environ 100 à 150 €HT pour un 14/16.

2 - La plantation de haies champêtres :

Afin que les haies puissent générer un écran visuel rapidement, les arbustes seront fournis en 90/120 de haut minimum. Ils seront fournis de préférence en racines nues. Un contrat avec une pépinière locale est à privilégier et la palette végétale à proposer aux riverains respectera la régionalité (pas d'essences exotiques ou pouvant être à caractère invasif). Le coût au ml d'une haie champêtre avec des plants de 90/120 est d'environ 30€HT.

Palette d'arbres non exhaustive composée d'essences régionales pour les arbres isolés du fonds de plantation :



Hêtre commun



Erable Sycomore



Peuplier tremble



Merisier



Peuplier blanc de Hollande



Charme commun



Chêne pubescent

Mesures paysagères

Action 3 : Mise en place d'un fonds de plantation

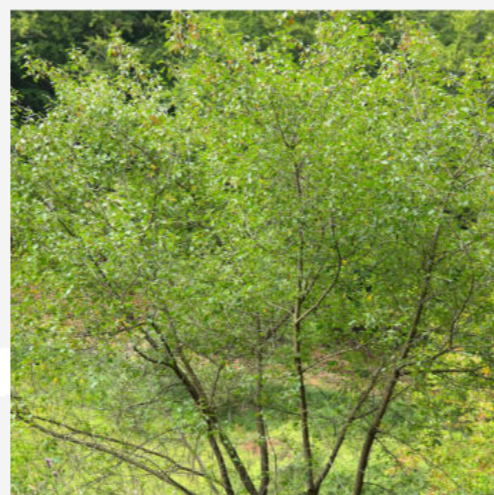
Palette d'arbustes non exhaustive composée d'essences régionales pour les haies du fond de plantation :



Viorne mancienne



Sureau



Bourdaie



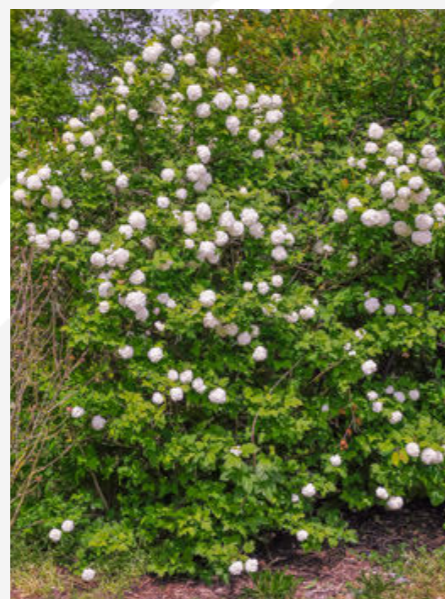
Prunellier



Noisetier



Cornouiller



Viorne Obier



Troene



Fusain d'Europe

Arbres à utiliser davantage en isolé

- Aulne glutineux (*Alnus glutinosa*)
- Bouleau verruqueux (*Betula pendula* ou *verrucosa*)
- Chêne pédonculé (*Quercus robur*)
- Chêne sessile (*Quercus petraea*)
- Erable champêtre (*Acer campestre*)
- Erable sycomore (*Acer pseudoplatanus*)
- Frêne commun (*Fraxinus excelsior*)
- Merisier (*Prunus avium*)
- Néflier (*Mespilus germanica*)
- Noisetier (*Corylus avellana*)
- Noyer commun (*Juglans regia*)
- Orme résistant (*Ulmus resista*)
- Saule blanc (*Salix alba*)
- Saule des vanniers (*Salix viminalis*)
- Saule marsault (*Salix caprea*)
- Sorbier blanc (*Sorbus aria*)
- Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*)
- Sureau à grappes (*Sambucus racemosa*)
- Tilleul à petites feuilles (*Tilia cordata*)
- Tilleul à grandes feuilles (*Tilia platyphyllos*)

Arbustes pour constitution de haies

- Aubépine (*Crataegus monogyna*) (soumise à autorisation)
- Charmille (*Carpinus betulus*)
- Hêtre pour une utilisation en haie basse (*Fagus sylvatica*)
- Bourdaie (*Frangula alnus*)
- Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*)
- Eglantier (*Rosa canina*)
- Erable champêtre (*Acer campestre*)
- Fusain d'Europe (*Evonymus europaeus*)
- Néflier (*Mespilus germanica*)
- Nerprun purgatif (*Rhamnus cathartica*)
- Noisetier (*Corylus avellana*)
- Orme résistant (*Ulmus resista*)
- Prunellier (*Prunus spinosa*)
- Sureau noir (*Sambucus nigra*)
- Viorne mancienne (*Viburnum lantana*)
- Viorne obier (*Viburnum opulus*)

Mesures paysagères

Action 4 : valorisation paysagère du parking du stade d'Origny-Ste-Benoîte

Les mesures proposées sur ce site sont à vocation d'accompagnement.



Vue sur le site depuis le trottoir ouest de la D70-rue du Sergent Faglain



Présence d'une haie existante en haut de berge



Dégradation du haut de berges au droit du poste électrique



un panneau d'information vétuste



Présence d'un saule en pied de berge

Le site désigné pour la mise en oeuvre de la mesure de valorisation du parking est dégradé et présente des différences de niveaux qu'il faudra prendre en compte dans l'aménagement. Pour la réalisation des travaux, **un levé de géomètre sera indispensable** au vu des dégradations sur le haut de berge et pour l'ancrage des ouvrages sur la berge.

Les propositions paysagères sont :

- Conservation des fonctionnalités du site : Maintien de l'espace dépôt de déchets recyclables au nord avec un accès distinct du parking, et de la fonctionnalité de ce dernier
- Amélioration paysagère du cadre de vie : Valorisation de l'espace de stationnement par une délimitation des places et la plantation de végétations ponctuelles basses pour marquer une entrée de ville plus qualitative
- Dynamisation de la vie de la commune : Aménagement d'un espace de convivialité pour l'accueil des cyclistes, randonneurs, boulistes et kayakistes
- Sensibilisation sur les énergies renouvelables avec la mise en place de panneaux pédagogiques

Mesures paysagères

Action 4 : valorisation paysagère du parking du stade d'Origny-Ste-Benoîte



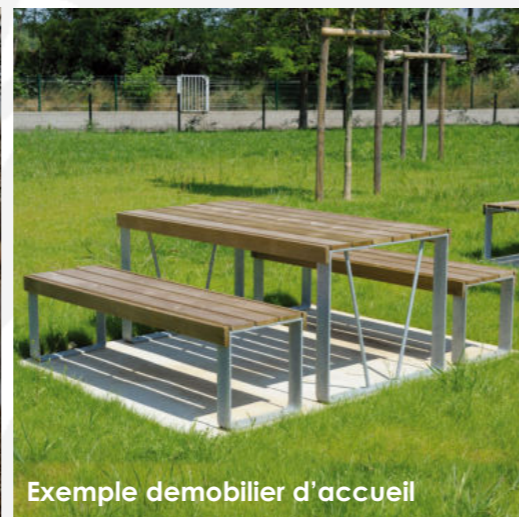
Exemple de parking en dalles gazon

Zone de dépôt : pas d'aménagement spécifique à part la réhabilitation de l'entrée nord pour l'accès des camions de ramassage

Parking valorisé : maintien du revêtement en schiste ou mise en place de dalles gazon et ajout de quelques plantations pour cadrer la zone de stationnement. Mise en place d'un tampon vert entre le parking et le boulo-drome



Exemple de ponton bois



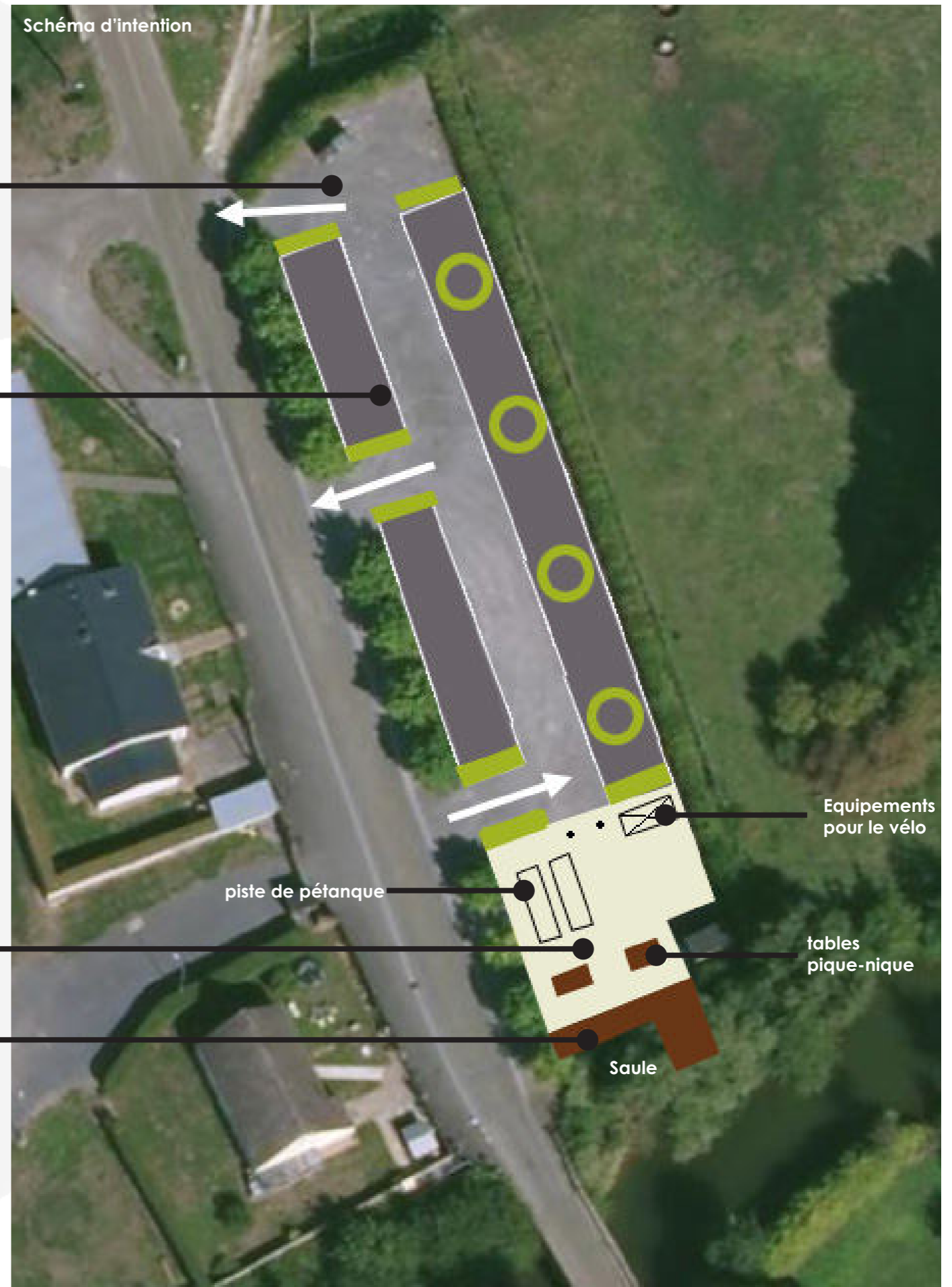
Exemple de mobilier d'accueil



Exemples d'équipements pour le vélo

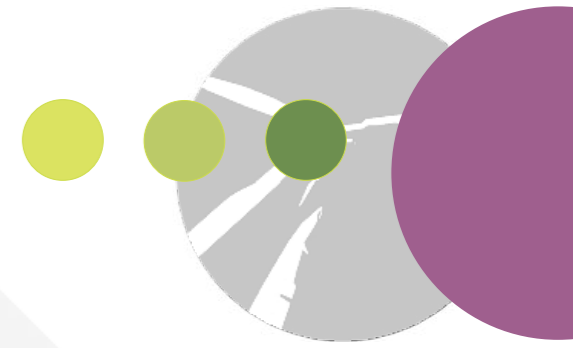
Aménagement d'une placette d'accueil du public pour les cyclistes, promeneurs avec vue sur la rivière

Aménagement éventuel d'un ponton sur l'Oise au pied du saule



Mesures paysagères

Action 4 : valorisation paysagère du parking du stade d'Origny-Ste-Benoîte



Vue de l'état actuel depuis le parking



Vue projetée sur la placette depuis le parking

Mesures paysagères

Action 4 : valorisation paysagère du parking du stade d'Origny-Ste-Benoîte



Mesures paysagères

Action 4 : valorisation paysagère du parking du stade d'Origny-Ste-Benoîte



Mélange terre-pierre



Cabochons pavés pour marquer les stationnements



Exemples d'équipements pour le vélo



Piste de pétanque



Mur voile de soutènement



Ponton bois avec garde-corps



Bancs et tables de pique-nique



Charmille



Lonicera nitida 'Red tips'



Potentille



Pyrus calleryana 'chanticleer'



Prairie fleurie en pied d'arbre

Autre mesure

Valorisation écologique d'une mare au sud de Courjumelles

La mare concernée par la présente mesure se situe sur la commune d'Origny-Sainte-Benoîte, au sud du hameau de Courjumelles, à proximité du corps de ferme du même nom.

Il s'agit d'une mare artificielle et endiguée qui est alimentée par les eaux de pluie ou de ruissellements des parcelles situées au nord. Les merlons sur le pourtour de la mare permettent une stagnation d'eau, le champ cultivé au sud de la mare étant situé à un niveau topographique beaucoup plus bas que la mare. Saule à préserver et à mettre en valeur

L'objectif de la présente mesure est donc d'enrayer l'atterrissement naturel de la mare par la végétation afin d'en préserver sa biodiversité et donc ses fonctionnalités écologique et hydrologique. Ainsi, plusieurs opérations d'aménagement écologique puis d'entretien et de suivi de la mare sont proposées.



ACTIONS DE RESTAURATION ÉCOLOGIQUE À METTRE EN PLACE

Le sol étant limono-argileux, il est possible de recreuser un peu la mare sur 20 à 30 cm pour favoriser une hauteur d'eau plus importante et le développement de végétations d'intérêt. Le décaissement se fera progressivement à partir des merlons de manière à favoriser une pente douce.

La fermeture de la moitié sud de la mare par les saules est néfaste à la biodiversité et au développement des végétations herbacées hygrophiles ou héliophytes. Il est donc préconisé de défricher les saules en période favorable (septembre à février) de manière à rouvrir le milieu. Quelques sujets pourront néanmoins être préservés au sein des berges et conduits en têtards.

Les actions de restauration écologique à mettre en place sont donc :

- Une mise en lumière préalable des abords de la mare : débroussaillage,
- Un curage et un reprofilage des berges de la mare existante,
- Un agrandissement de la mare via une coupe des peupliers et autres arbustes, un curage dans la zone la plus atterrie et une végétalisation adaptée.

Ces actions devront être réalisées entre septembre et novembre, avec exportation de la vase suffisamment loin de la mare. Le curage d'une mare doit impérativement être réalisé à l'aide d'une pelle à chenilles équipée d'un godet plat.

Le reprofilage de la mare et son extension devront respecter certains critères.

Afin de favoriser une diversité floristique importante, il est important d'aménager une mare avec des berges en pente douce (inférieure à 30°, de préférence entre 5 et 15°) ainsi que disposant de paliers comme il est indiqué sur le schéma suivant.

Cette configuration permettra à différentes strates végétatives de coloniser les berges de la mare.

La zone la plus profonde, allant de 1m20 à 1m50, laissera une zone d'eau libre pour accueillir une végétation strictement aquatique ou servir d'abris ou d'habitat pour la faune aquatique.

Il n'est pas nécessaire de réaliser de plantations au sein de la mare afin de laisser la recolonisation naturelle s'effectuer.

Des aménagements connexes (prairie fleurie, refuges pour la faune, haie champêtre composée d'essences indigènes, etc.) seront également réalisés aux abords de la mare afin d'en améliorer sa fréquentation par la faune sauvage locale (cf. paragraphe suivant).

Précisons qu'il est déconseillé d'empoisonner la mare afin de limiter le risque d'eutrophisation rapide et de permettre le développement de la faune aquatique sauvage.

AMÉNAGEMENTS CONNEXES, ACTIONS DE SUIVI ET D'ENTRETIEN

En période automnale et hivernale, il est nécessaire de retirer avec une épuisette les feuilles mortes et autres débris flottants afin d'éviter leur dépôt et leur accumulation dans le fond.

Afin de limiter le comblement de la mare, il faudra prévoir également un faucardage et un curage doux à la baguette, tous les 2 à 4 ans selon l'envasement, entre septembre et novembre.

Aucun produit phytosanitaire ne devra être épandu dans une bande de 5 mètres autour de la mare. Les abords de la mare seront également gérés de manière différenciée en conservant des bandes enherbées fauchées seulement une à 2 fois par an.

Des bandes de prairies fleuries composées d'essences indigènes (type mélange ECOSEM) pourront également être implantées. Enfin, il faudra limiter la tonte des zones engazonnées afin de limiter l'apport de végétaux en décomposition.

Une haie champêtre pourra être disposée autour d'une partie de la mare avec de multiples bénéfices attendus : plus-value paysagère et délimitation de l'espace, effet brise-vent, filtration des eaux de ruissellement avant leur arrivée dans la mare, refuge et zone d'alimentation pour la faune sauvage, etc.

Cette haie sera composée d'essences indigènes plantées tous les 0,75 à 1 mètre en quinconce sur deux rangées espacées de 80 cm.

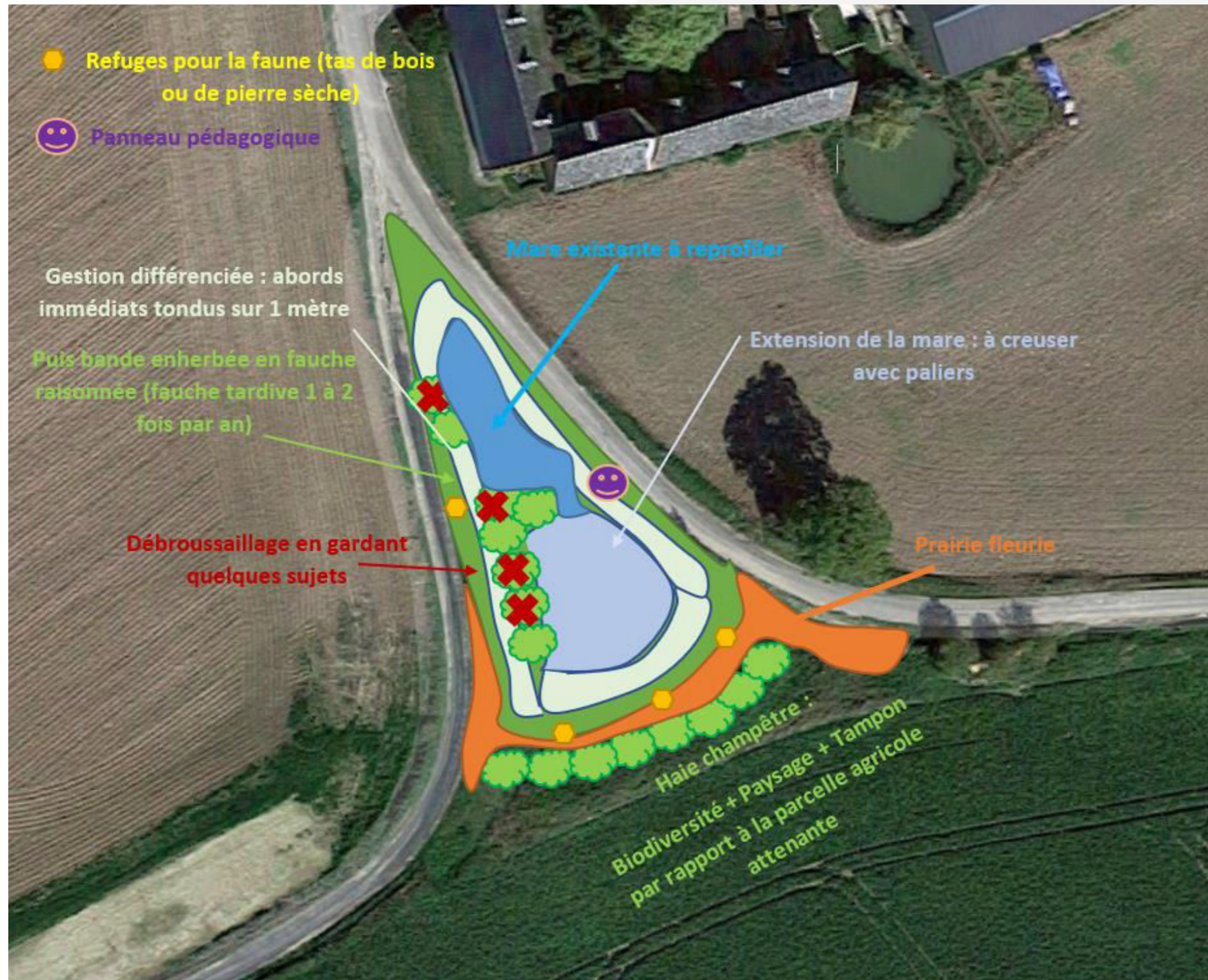
Lors des 3 prochaines années puis une fois tous les 5 ans, un inventaire écologique sera réalisé afin de veiller au succès des opérations réalisées et à la colonisation effective de la mare par la faune et la flore.

L'enveloppe dédiée à cette mesure est de 41 100 € HT soit 49 200€ TTC.



Autre mesure

Valorisation écologique d'une mare au sud de Courjumelles



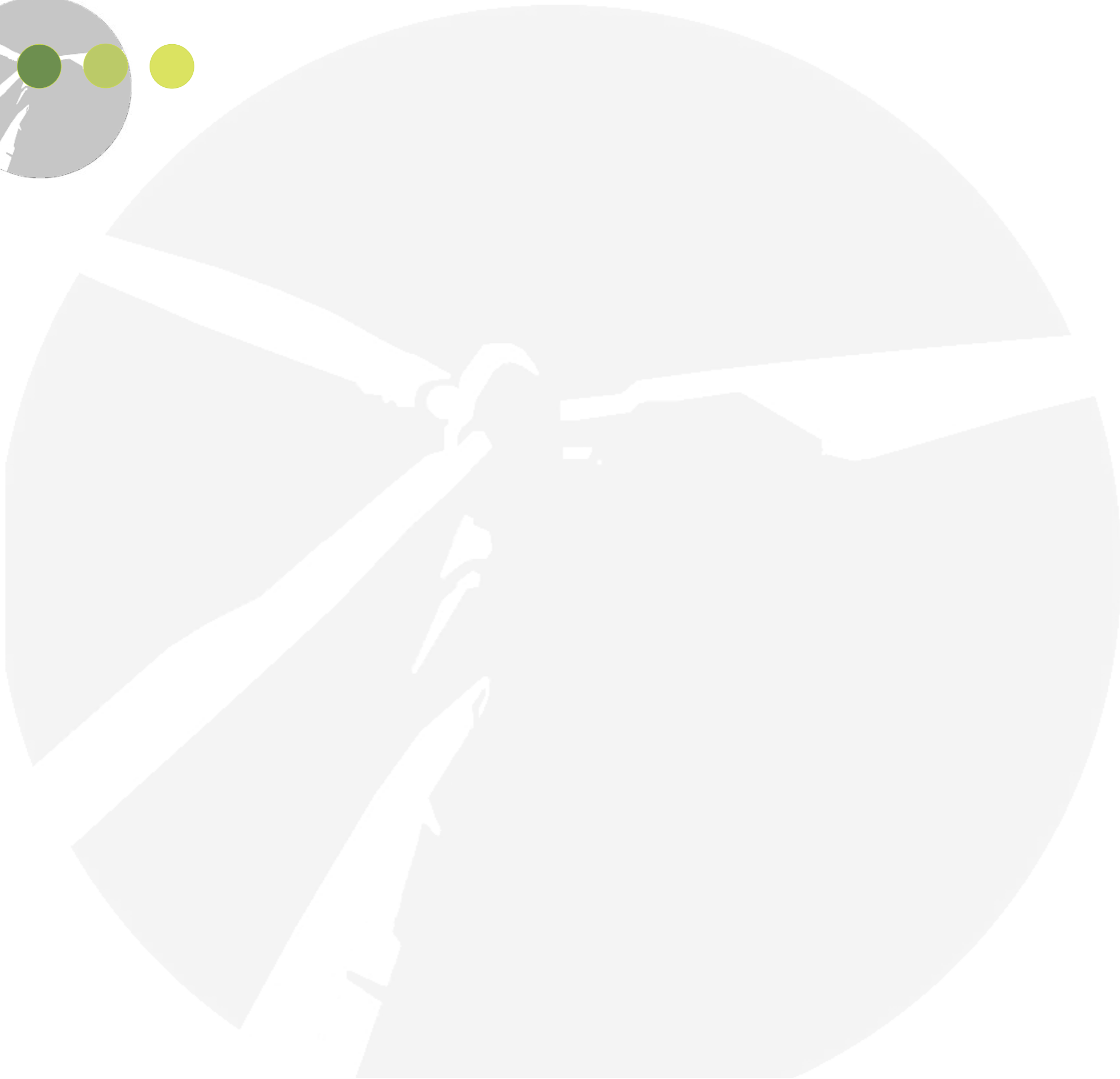
EXEMPLES D'ESSENCES VÉGÉTALES À FAVORISER :

- Bourdaine,
- Cornouiller sanguin,
- Eglantier,
- Fusain d'Europe,
- Noisetier,
- Prunellier,
- Troène d'Europe,
- Viorne mancienne,
- Viorne obier.

Afin de valoriser les opérations réalisées et de les faire connaître, des panneaux d'information sur les aménagements (gestion de la mare et des espaces prairiaux) et sur les espèces faunistiques et floristiques observables seront disposés à proximité de la mare. Ces panneaux pourront également être utilisés dans un but éducatif et pédagogique à destination des scolaires par exemple.



Exemple de panneau pédagogique





H / BILAN ERC DU VOLET PAYSAGER DU PROJET STES-YOLAINE ET BENOÎTE



Bilan des mesures ERC au fil du processus du projet

En ce qui concerne la distinction des mesures identifiées au fil du processus :

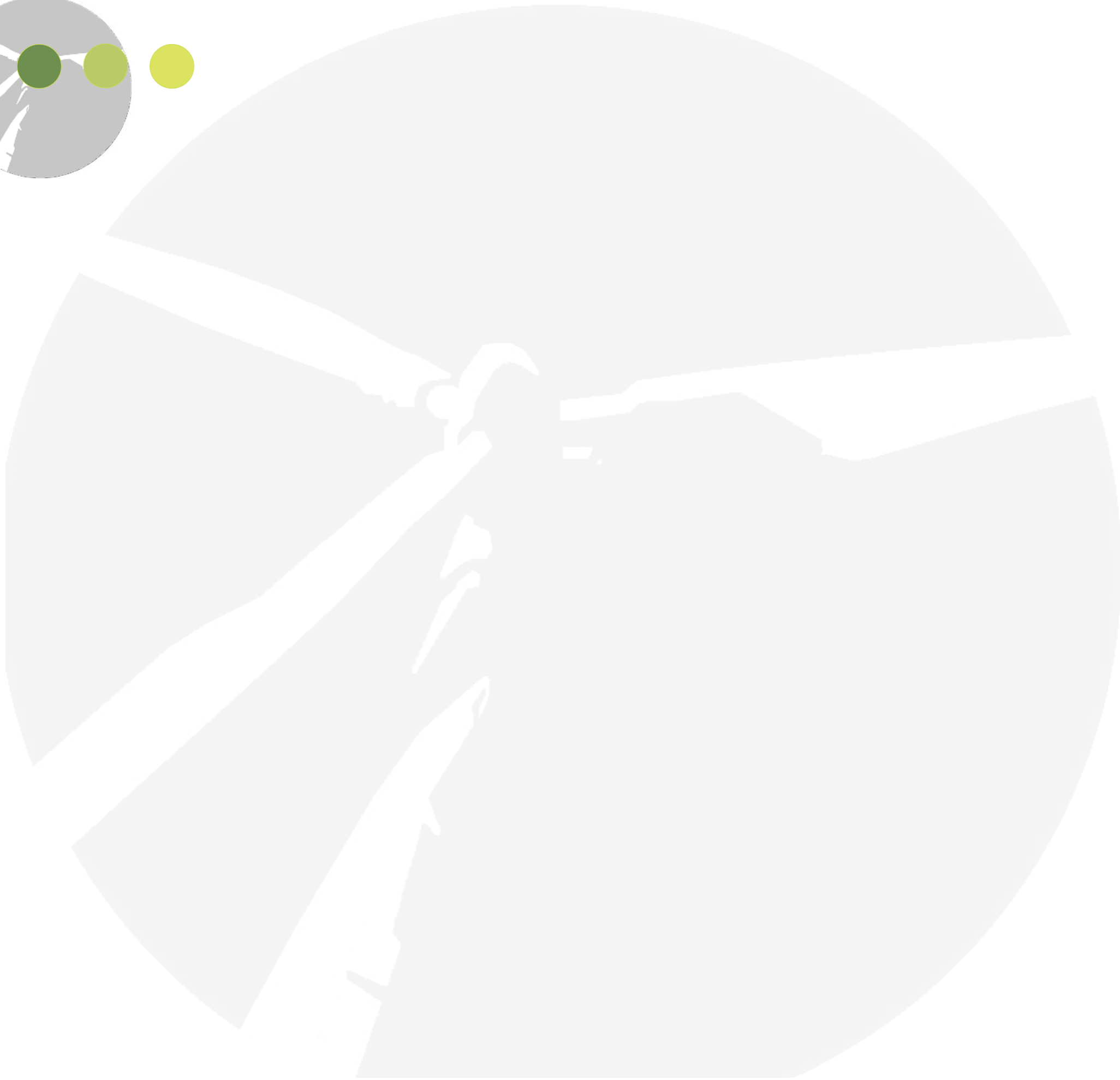
- Mesure dite «E» : mesure visant à éviter un impact notable généré par le projet au regard des phénomènes d'encerclements, de covisibilités avec du patrimoine protégé proche ou de rapports d'échelle défavorable avec le paysage ou l'habitat,
- Mesure dite «R» : mesure visant en phase conception à réduire l'impact du projet en agissant sur l'emprise du projet et/ou le gabarit des éoliennes, et mesure visant à réduire l'impact du projet par la mise en place d'éléments filtrant comme des plantations depuis les lieux de vie ou aux abords de patrimoine,
- Mesure dite «A» : cette mesure ne vise pas à avoir une action directe sur l'impact du projet mais à pour but la valorisation d'espaces publics ou naturels au sein des bourgs en prise en directe avec les éoliennes. Ce type de mesure est dite d'accompagnement puisqu'elle agit sur la qualité du cadre de vie et peut porter des vocations pédagogiques.

Thématiques et éléments ressortis comme sensibles à l'issue de l'état initial		Niveau d'enjeux et de sensibilité	Mesures E et R en phase conception	Niveau d'impact brut	Mesures E et R en phase de mise en oeuvre du projet
Entités paysagères	Basse Thiérache	Faible à nul au regard du contexte éolien présent en interface et de la couverture arborée de cette entité paysagère	Pas de mesure spécifique car les éoliennes s'inscrivent dans des angles déjà occupés par l'éolien.	Faible à nul selon la distance à laquelle on se trouve par rapport au projet	Aucune mesure au regard du niveau d'impact faible à nul
	Plateaux du Laonnois et du Vermandois	Modéré à faible au regard du contexte éolien existant et des phénomènes de saturation potentiel	R : Mesure de réduction du nombre d'éolienne et mise en continuité du projet avec le parc du Mont Hussard	Faible pour le plateau du Vermandois (distance + contexte éolien en interface) Modéré à faible pour le plateau Laonnois. Le niveau modéré étant constaté uniquement dans le périmètre rapproché	Aucune mesure spécifique mais les mesures ponctuelles mises en place au niveau des communes proches comme le fonds de plantation, peuvent participer à atténuer ponctuellement les vues au niveau du plateau du Laonnois
	Vallée de l'Oise qui est aussi un paysage d'intérêt non protégé	Fort à modéré / sensibilité aux rapports d'échelles défavorables dans le périmètre immédiat de la ZIP et phénomène de saturation le long de la vallée au regard du contexte éolien existant	R : mesure de réduction du nombre d'éoliennes, R : mesure de réduction de la prégnance des éoliennes avec la mise en place de gabarits différenciés	Modéré depuis les hauts de versant et faible à nul depuis le fond de vallée	A : Mesure de valorisation du parking du stade d'Origny-Ste-Benoite comprenant une valorisation de la berge de l'Oise (coût 61000€HT)
	Collines du Laonnois	Faible à nul au regard du contexte éolien présent en interface et de la couverture arborée de cette entité paysagère	Pas de mesure spécifique car les éoliennes s'inscrivent dans des angles déjà occupés par l'éolien et il est distant de ces paysages	Nul	Aucune mesure au regard du niveau d'impact nul
Patrimoine et paysage d'intérêt (tous confondus)	Unesco (existant et projet)	Faible à nul pour le chemin de St-Jacques de Compostelle et pour la nécropole de Lemé inscrit dans le projet de classement (distance + contexte éolien)	Pas de mesure spécifique car les éoliennes s'inscrivent dans des angles déjà occupés par l'éolien	Nul selon les photomontages	Aucune mesure au regard du niveau d'impact nul
	Sites inscrits et classés : Sources de la Somme (site le plus proche à 12 km)	Faible	Pas de mesure spécifique car les éoliennes s'inscrivent dans des angles déjà occupés par l'éolien	Nul	Aucune mesure au regard du niveau d'impact nul
	Belvédères emblématiques : Hauteville et Guise (églises fortifiées de Thiérache) et Laon depuis les remparts	Modéré à faible du fait du contexte éolien existant en interface et de la distance pour Laon	Pas de mesure spécifique car les éoliennes s'inscrivent dans des angles déjà occupés par l'éolien	Faible à nul selon la distance à laquelle on se trouve par rapport au projet	Aucune mesure au regard du niveau d'impact faible à nul

Bilan des mesures ERC au fil du processus du projet



Thématiques et éléments ressortis comme sensibles à l'issue de l'état initial		Niveau d'enjeux et de sensibilité	Mesures E et R en phase conception	Niveau d'impact brut	Mesures E, R et A en phase de mise en oeuvre du projet et post implantation	
	Monuments Historiques	Fort à modéré pour l'église de Pleine-Selve au regard de l'étendue de la ZIP	R : mesures de recul et réduction de l'emprise du projet au regard de l'étendue de la ZIP initiale pour limiter les effets de mitage.	Faible pour le menhir de Bois-lès-Pargny et le moulin de Lucy	Aucune mesure au regard des niveaux d'impact faibles et nuls	
		Faible pour le château de Parpeville qui est proche mais protégé par des cordons arborés Faible pour le moulin de Lucy qui est positionné en fond de vallée arborée Faible pour le château de l'Etang d'Audigny et le menhir de Bois-lès-Pargny		Nul pour l'église de Pleine-Selve, les châteaux de Parpeville et Audigny, l'église fortifiée de Flavigny-le-Grand-Beaurain, l'église de Novion-le-Comte et le familistère de Guise		
		Faible à nul pour le familistère de Guise, l'église fortifiée de Flavigny-le-Grand-Beaurain et l'église de Novion-le-Comte				
	Patrimoine local	Fort à modéré pour les chapelles de Courjumelles et Ste-Yolaine de Pleine-Selve et pour le square de la Vierge sur Origny-Ste-Benoîte		Fort à modéré pour les chapelles de Courjumelles et Ste-Yolaine de Pleine-Selve et pour le square de la Vierge sur Origny-Ste-Benoîte		R : Mesure de plantation aux abords de la chapelle Ste-Yolaine atténuant les vues sur le projet dans la perspective de la chapelle (coût entre 19700€HT et 21900€HT).
		Faible pour les croix et l'église de Parpeville		Nul pour les croix et l'église de Parpeville		Aucune mesure au regard du niveau d'impact nul
	Sites de mémoire	Modéré pour le cimetière allemand d'Origny-Ste-Benoîte qui est déjà inscrit au sein du parc du Mont Hussard		Modéré à faible pour le cimetière qui est déjà inscrit au sein du parc du Mont Hussard		Aucune mesure au regard du niveau d'impact faible
Faible pour la nécropole nationale de Flavigny-le-Petit		Nul pour la nécropole nationale de Flavigny-le-Petit	Aucune mesure au regard du niveau d'impact nul			
Saturation et encerclement	Communes ressorties comme sensibles aux risques de d'encerclement avec la prise en compte de la ZIP	Fort à modéré pour les 3 hameaux de Courjumelles, Monplaisir et Monchagrin	R : mesures de recul et réduction de l'emprise du projet au regard de l'étendue de la ZIP initiale afin de ne pas générer d'angles supplémentaires occupés par l'éolien avec le projet (voir analyse des stratégies d'implantation et des variantes : limitation des effets de mitage et limitation des impacts supplémentaires du projet sur les angles de respiration des communes proches).	Modéré à faible pour les 3 hameaux avec la prise en compte des obstacles visuels dans le périmètre immédiat de la zone d'habitat	A : Mesures de valorisation paysagère et écologique de la mare communale de Pleine-Selve (coût 23400€HT), et de la mare de Courjumelles (41 100€HT)	
		Modéré à faible pour Pleine-Selve, Parpeville, Lucy et Ribemont qui présentent des ceintures arborées où se trouvent en vallée		Faible à nul pour les autres communes sensibles au moment de l'état initial	R : Mise en place d'un fonds de plantation destiné aux riverains pouvant atténuer les perceptions depuis les franges communales nord tournées vers le projet (coût 20000€HT)	
		Faible à nul pour Origny-Ste-Benoîte où la ZIP s'inscrit majoritairement dans un angle déjà occupé et en dehors de l'angle de respiration et pour Sissy qui se trouve à plus de 5 km				





I / ANNEXE



Données sur le contexte éolien fournis par WPD (Source : Données DREAL, site carto-geo-ide)

